

Programme Local de Prévention  
des Déchets Ménagers et Assimilés  
(PLPDMA)  
de la Communauté de Communes  
Alpes d'Azur



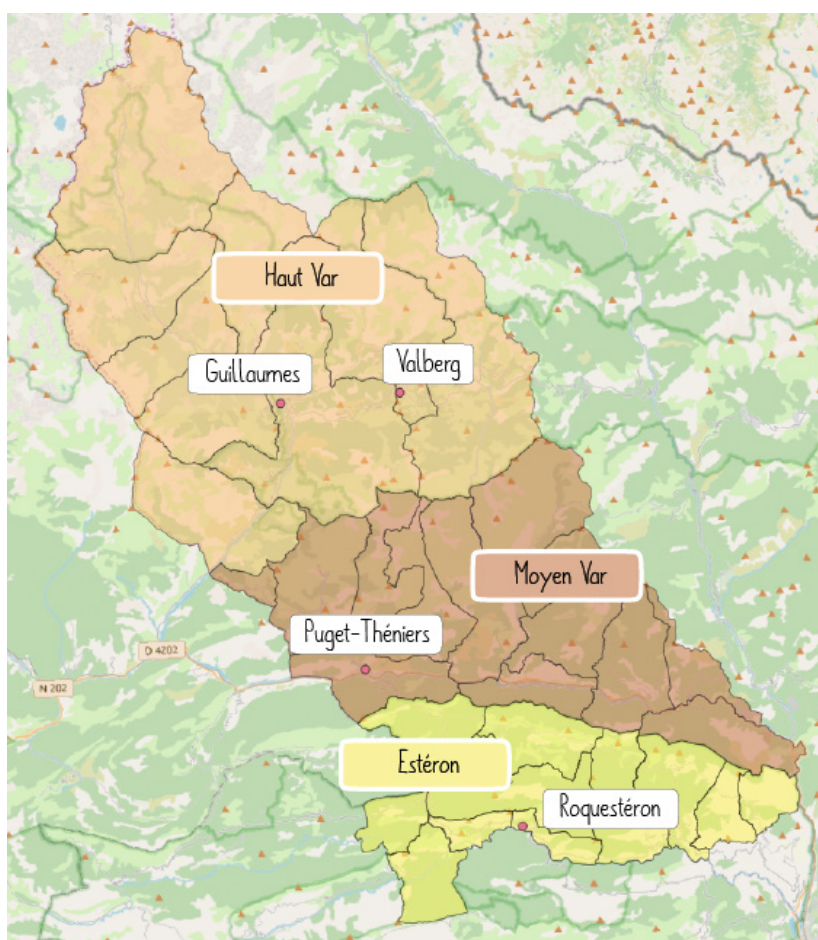
2021 - 2026

# SOMMAIRE

|                                                                               |    |
|-------------------------------------------------------------------------------|----|
| Présentation de la CCAA .....                                                 | 3  |
| Introduction .....                                                            | 4  |
| 1 Diagnostic du territoire .....                                              | 8  |
| 1.1 Données socio-démographiques .....                                        | 8  |
| 1.2 Urbanisme et habitat .....                                                | 10 |
| 1.3 Données socio-économiques .....                                           | 12 |
| 1.4 Données déchets .....                                                     | 16 |
| 1.5 Acteurs potentiels .....                                                  | 34 |
| 1.6 Matrice AFOM .....                                                        | 40 |
| 2 Plan d'actions pluriannuel .....                                            | 40 |
| 2.1 Objectif stratégique de réduction des Déchets Ménagers et Assimilés ..... | 40 |
| 2.2 Construction du plan d'action .....                                       | 41 |
| 2.3 Les actions du PLPDMA .....                                               | 42 |
| Lexique .....                                                                 | 94 |
| Liste des cartes .....                                                        | 95 |
| Liste des figures .....                                                       | 96 |
| Liste des tableaux .....                                                      | 97 |
| Annexes .....                                                                 | 98 |

# Presentation de la CCAA

Localisée dans les Alpes-Maritimes, la Communauté de Communes Alpes d'Azur (CCAA) est constituée de 34 communes. Le territoire de la CCAA est très étendu et représente 20% de la surface du département. C'est la seconde plus grande superficie d'Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) du département après la métropole Nice Côte d'Azur. Pourtant, avec ses 9689 habitants (INSEE 2015), la CCAA est l'EPCI le moins peuplé du département et représente 0.89% de la population des Alpes Maritimes (1 082 440 habitants).



Carte 1 : Carte du territoire de la CCAA, délimitant les 34 communes et les 3 bassins de vie

La CCAA est organisée en 3 bassins de vie :

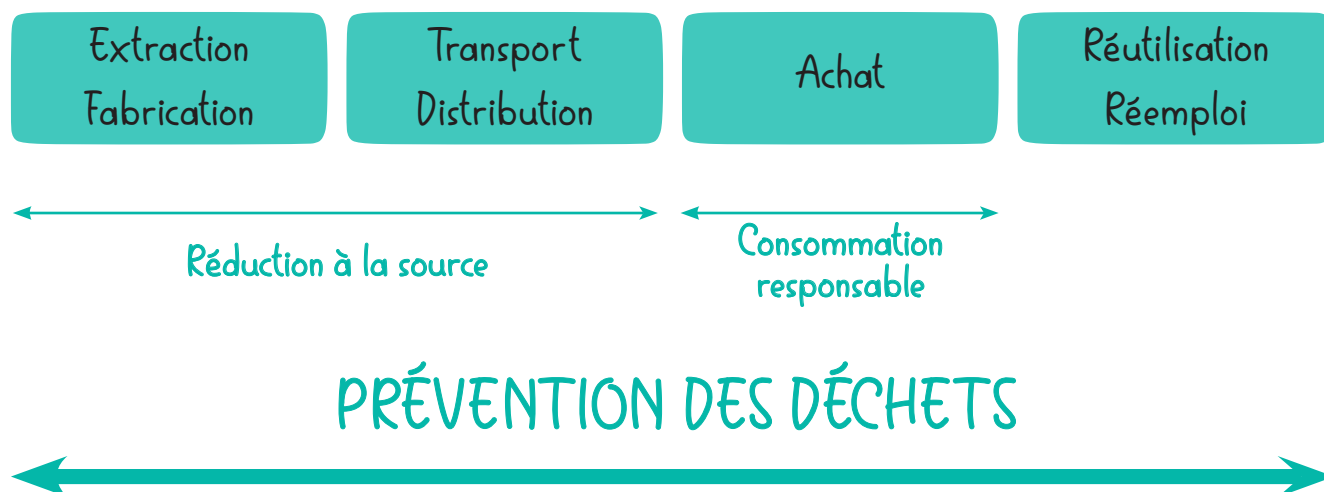
- Le pôle principal se construit autour de Puget-Théniers et polarise le sous-bassin de vie du moyen Var.
- Roquestéron se positionne en pôle relai pour les communes de la vallée de l'Estéron dont l'accès à la vallée du moyen Var est plus contraint.
- Enfin, Guillaumes et la station de ski de Valberg, avec leurs équipements et leurs attractivités, constituent naturellement l'épicentre du sous-bassin de vie de la vallée du haut Var.

# INTRODUCTION

## Que signifie la prévention des déchets ?

La prévention des déchets consiste à mettre en place des actions visant à réduire la quantité de déchets produits (prévention quantitative), mais aussi leur nocivité (prévention qualitative).

Ces actions interviennent **avant l'abandon des déchets ou avant leur prise en charge par la collectivité**, c'est-à-dire au moment de la conception, de la production, de la distribution et de la consommation de biens ou de produits. Le réemploi est inclus dans la prévention des déchets puisque cela permet de donner une nouvelle vie à des objets qui auraient dû être considérés comme des déchets.



Source : Programme National de prévention des déchets 2014-2020 (Ministère de l'environnement, de l'énergie et de la Mer)

Figure 1 : Schéma illustrant le principe de la prévention des déchets

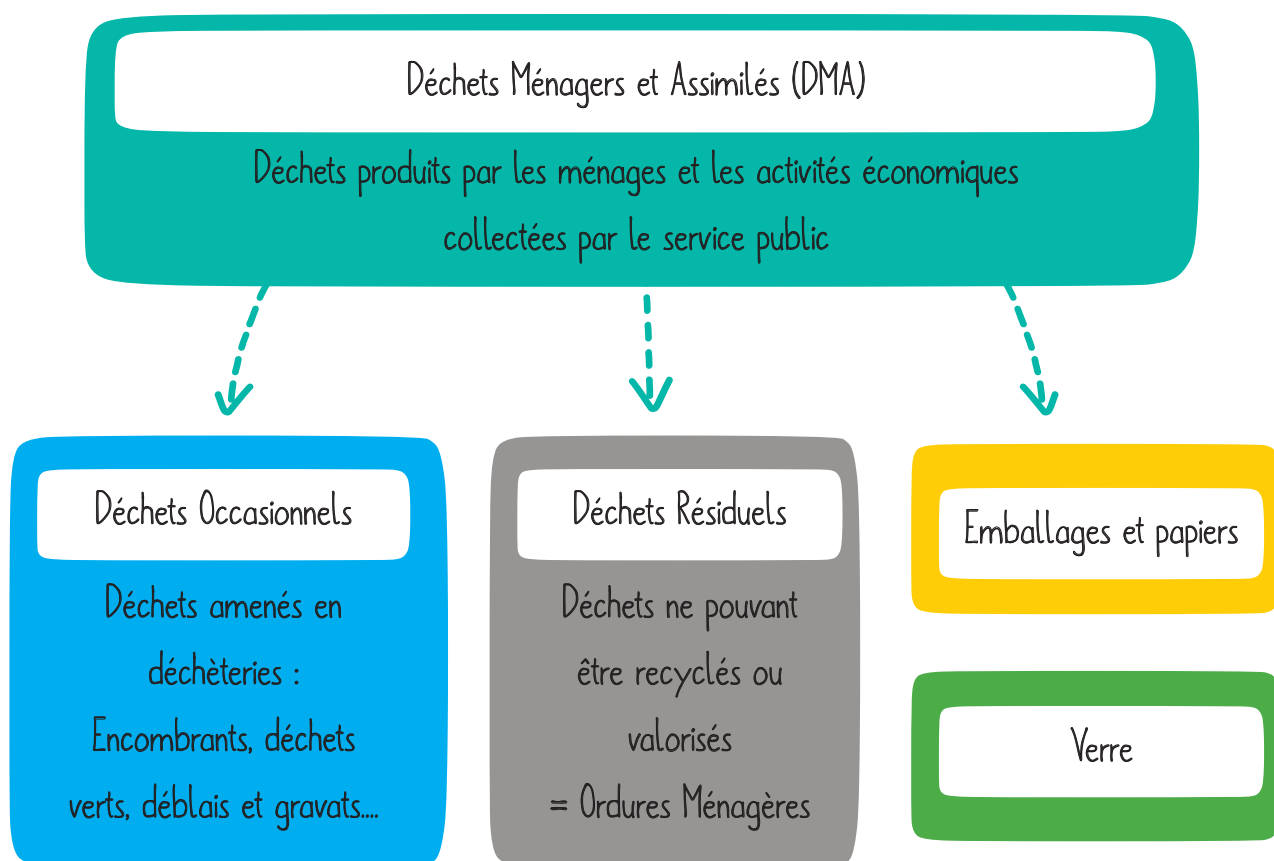
La Communauté de Communes Alpes d'Azur a d'ores et déjà commencé à mettre en place une politique de prévention des déchets avec notamment la distribution de composteurs individuels pour ses habitants, la réduction du gaspillage alimentaire dans les écoles et l'accompagnement de familles zéro déchet.

Aujourd'hui, Alpes d'Azur va plus loin dans cette démarche par la mise en place du Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) sur l'ensemble de son territoire.

## Qu'entends-t-on par Déchets Ménagers et Assimilés (DMA) ?

Les déchets dits assimilés regroupent les déchets des ménages et les déchets des activités économiques collectés par le service public, eu égard à leurs caractéristiques et aux quantités produites, sans sujétions techniques particulières (article L2224-14 du code général des collectivités territoriales).

Il s'agit des déchets des entreprises (artisans, commerçants...) et des déchets du secteur tertiaire (administrations, hôpitaux...) collectés dans les mêmes conditions que les ordures ménagères.



Source : ADEME

Figure 2 : Schéma de la composition des DMA

Les DMA regroupent les déchets résiduels, les déchets collectés séparément tels que les emballages et papiers et le verre et les déchets collectés en déchèterie.

## Pourquoi mettre en place un PLPDMA ?

Le but du PLPDMA est de mettre en place un plan d'actions étalé sur six années qui soit coordonné sur l'ensemble du territoire et en concertation avec les acteurs locaux devant ainsi permettre à long terme la réduction des DMA.

Une Commission Consultative d'Elaboration et de Suivi (CCES) est mise en place pour co-construire le plan d'actions et décider des objectifs à atteindre en termes de réduction des déchets.

Les objectifs des actions sont définis à l'issue de la phase de diagnostic du territoire. Cette phase consiste à collecter l'ensemble des données relatives à la production de déchets et aux caractéristiques du territoire. Les résultats permettent d'orienter les actions vers les flux de déchets qui sont les plus pertinents en matière de prévention.

## Comment s'organise un PLPDMA ?

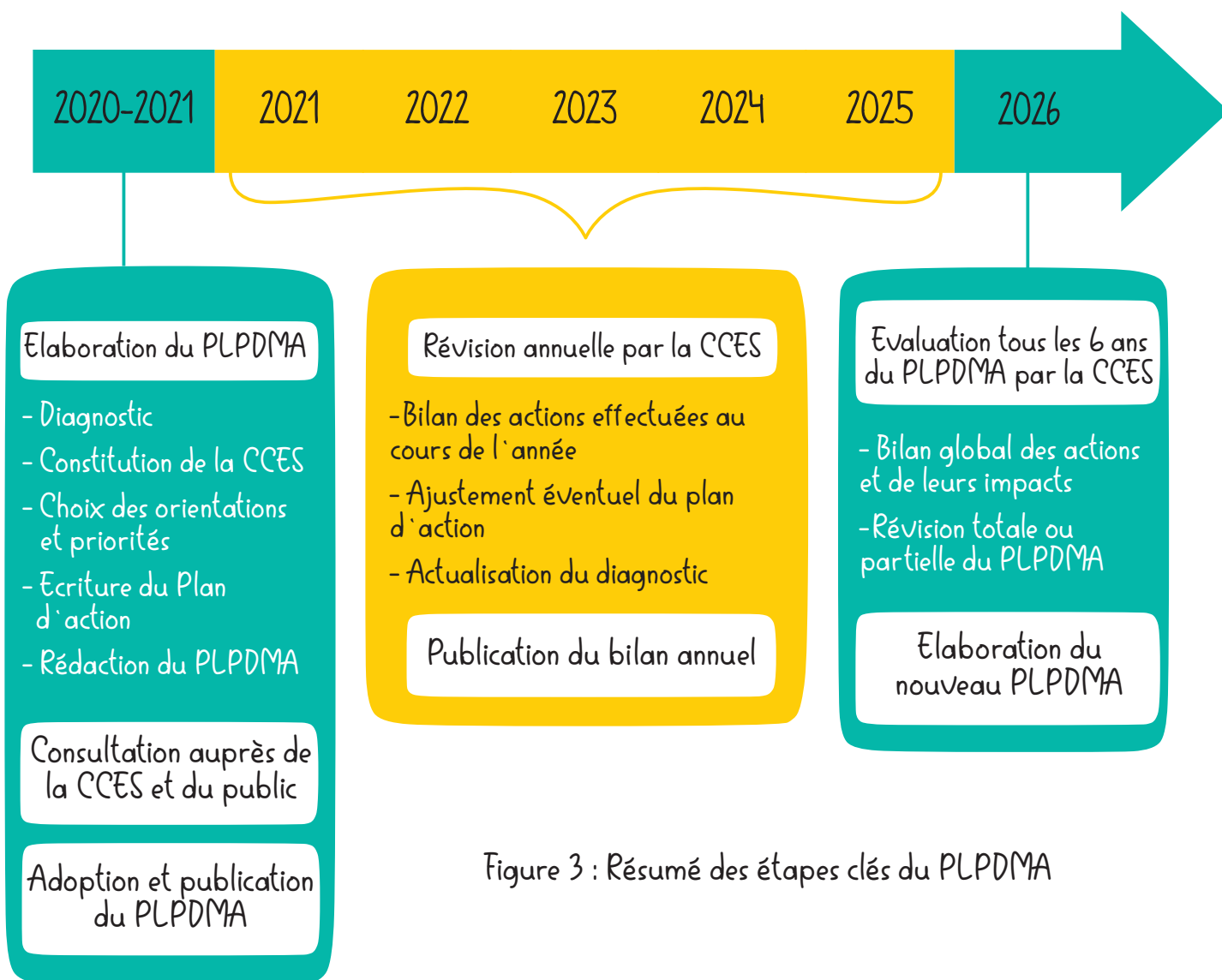


Figure 3 : Résumé des étapes clés du PLPDMA

## Quel est le cadre législatif ?

Les PLPDMA sont portés par les collectivités et constituent le troisième échelon de mise en œuvre des politiques publiques, après les plans régionaux et la législation nationale. Toutes les actions figurant dans le programme doivent être **compatibles avec les objectifs minimaux des échelons supérieurs**.

Un objectif global de réduction des Déchets Ménagers et Assimilés (DMA), c'est-à-dire de l'ensemble des déchets produits par les ménages (ordures ménagères, déchets triés, encombrants...), est fixé à six ans. Cette durée correspond à la période de mise en œuvre du PLPDMA avant son évaluation et sa révision éventuelle.

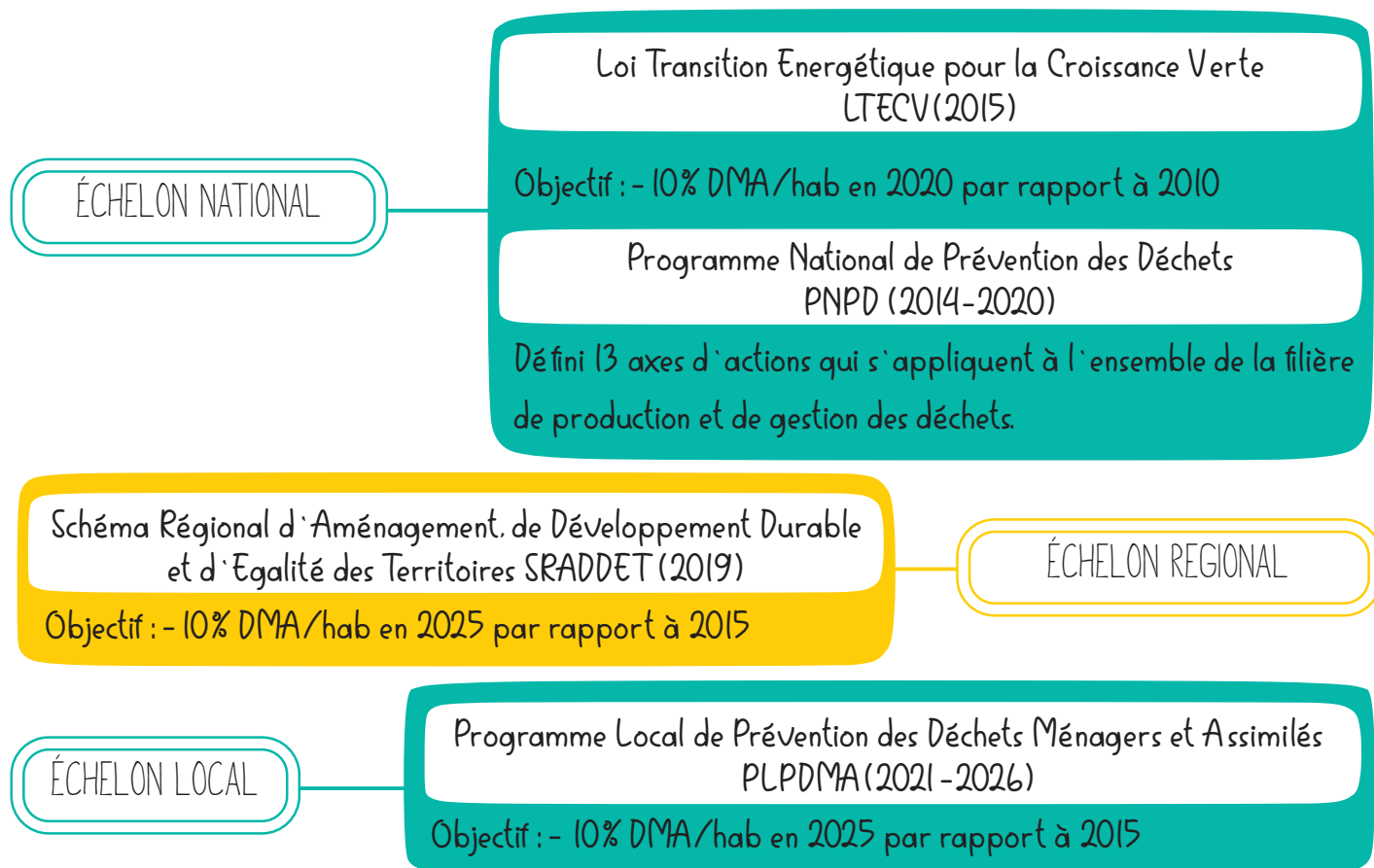


Figure 4 : Résumé des enjeux de politique publique

Le PLPDMA est une obligation réglementaire, conformément à la loi n°2015-992 du 17 Août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte. La constitution d'une CCES est imposée par décret mais sa composition n'est pas définie par la réglementation.

La CCES de la CCAA a été créée lors du conseil communautaire du 25 Septembre 2020 et est composée des 34 maires du territoire.

# 1 DIAGNOSTIC DU TERRITOIRE

La réalisation du diagnostic permet de disposer d'un état initial de la gestion des déchets sur le territoire en vue de suivre l'évolution des impacts du PLPDMA. Ce travail permet de proposer des actions de prévention adaptées au territoire de la CCAA. Il permet également de recenser les acteurs du territoire et de la prévention des déchets en général pour les associer à la démarche.

Le diagnostic comprend dans un premier temps l'analyse des données socio-démographiques et socio-économiques de la CCAA basée sur les données 2015 de l'INSEE. Dans un deuxième temps, les données liées aux déchets sont analysées avec la production de déchets sur le territoire, les services proposés aux usagers et les actions de prévention déjà menées. Les données issues des rapports annuels du Syndicat Mixte d'Elimination des Déchets (SMED) et du centre de tri de Cannes ainsi que les résultats de la caractérisation de la CCAA ont été utilisées. Dans un troisième temps, les partenaires potentiellement mobilisables sont listés. Enfin, une synthèse sous forme de matrice Atouts/Faiblesse et Opportunités/Menaces vient terminer le diagnostic.

## 1.1 / Données socio-démographiques

Alpes d'Azur est un **territoire rural et faiblement peuplé (10,9 habitants/km<sup>2</sup>)** situé dans le Haut-Pays des Alpes Maritimes. Le territoire comprend 34 communes dont plus de la moitié ont moins de 300 habitants (cf. tableau 1). En effet, la topographie escarpée du Haut-Pays ne facilite pas l'implantation humaine et, de fait, **la répartition démographique sur le territoire est très inégale.**

Ainsi, sur une **population totale de 9689 habitants**, 47% sont regroupés le long de la vallée du Var dans le bassin de vie du Moyen Var (cf. carte 1). Ce regroupement de la population s'explique par un accès aisé à la Métropole Nice Côte d'Azur. En effet, la proximité avec la Métropole influence la population des communes du moyen Var puisqu'une partie y travaille et/ou va s'y approvisionner. Puget-Théniers, avec ses 1898 habitants, est la ville la plus peuplée de la CCAA.

Le bassin de vie du Haut Var regroupe 26% de la population principalement concentrée sur les communes de Beuil, Guillaumes et Péone. Ces communes **bénéficient de l'attrait touristique de la station de ski de Valberg** et sont influencées par celle-ci.

Enfin, le bassin de vie de l'Estéron rassemble 27% de la population. Elle est principalement concentrée sur les communes de Pierrefeu, Roquestéron et Toudon où sont situées les principales installations médicales et scolaires.

|                    | Communes de moins de 100 habitants | Communes entre 100 et 300 habitants | Communes entre 300 et 1000 habitants | Communes de plus de 1000 habitants |
|--------------------|------------------------------------|-------------------------------------|--------------------------------------|------------------------------------|
| Nombre de communes | 10                                 | 14                                  | 9                                    | 1                                  |
| % de la population | 7%                                 | 22%                                 | 51%                                  | 20%                                |

Tableau 1 : Répartition des communes selon leur taille

L'évolution démographique de la CCAA se caractérise par un ralentissement de la croissance démographique au cours de ces cinq dernières années. Ce ralentissement est accompagné d'un phénomène prononcé de vieillissement de la population.

En effet, la population de la CCAA est constituée de 29.2% de moins de 29 ans soit 2.7% de moins qu'à l'échelle du département. De plus, 53% de la population a de plus de 45 ans, soit 3.2% de plus qu'à l'échelle du département.

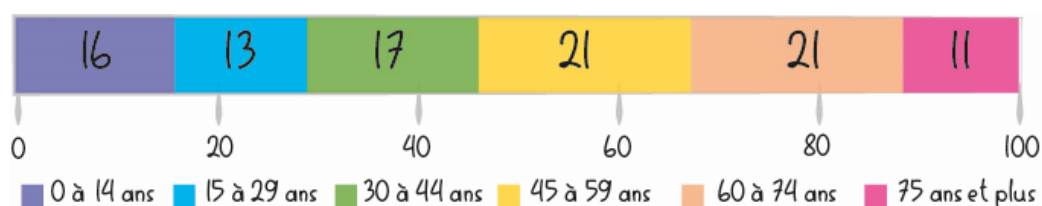


Figure 5 : Répartition de la population par classe d'âge (%)

Alpes d'Azur compte 4332 ménages sur son territoire. La population est relativement peu familiale puisque 66% des ménages sont composés d'une à deux personnes. La part des couples avec enfant(s) ne représentant que 23% des ménages. Parmi les familles présentes, près d'une sur deux n'a pas d'enfants (47%). La taille moyenne des ménages est de 2,08 personnes.

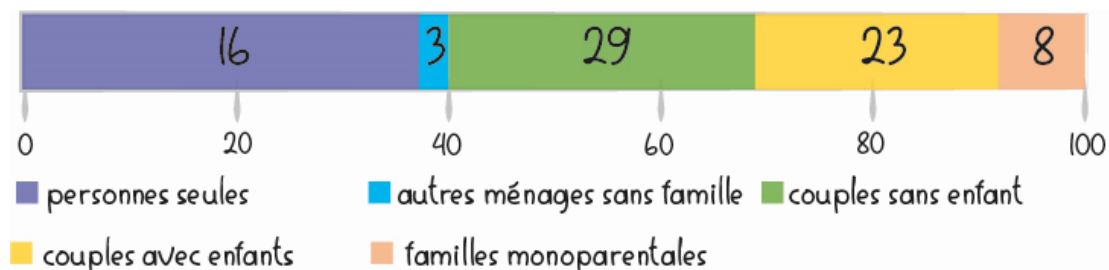


Figure 6 : Répartition des ménages selon leur composition familiale (%)

Le desserrement des ménages est un phénomène observé à l'échelle nationale mais qui est renforcé sur les territoires contraints comme celui d'**Alpes d'Azur qui présente un vieillissement accru de sa population et une faible représentation des familles avec enfants.**

### En résumé

Le territoire est vaste pour une faible population. La population est inégalement répartie sur trois bassins de vie avec chacun ses particularités.

Le bassin de vie du haut var est particulièrement influencé par le tourisme, le bassin de vie du moyen var par la proximité avec la métropole et le bassin de vie de l'Estéron par la proximité du littoral.

L'analyse démographique montre un phénomène prononcé de vieillissement de la population et de desserement des ménages.

-> **Nécessité de mener des actions en parallèle sur les trois bassins de vie.**

-> **Besoins de multiplier les canaux de communication pour toucher l'ensemble de la population (écoles, réseaux sociaux, affichages...).**

-> **Les messages de sensibilisation doivent aussi être adaptés à un public adulte et agé.**

## 1.2 / Urbanisme et habitat

Le territoire de la CCAA présente un profil rural. Le parc de logement est constitué de 11 251 logements pour 4 332 ménages. Les résidences principales représentent 38.7% de ce parc tandis que les résidences secondaires et les logements occasionnels sont majoritaires à 53.6%.

| Catégories de logements                          | Nombre de logements | %    |
|--------------------------------------------------|---------------------|------|
| Ensemble                                         | 11 251              | 100  |
| Résidences principales                           | 4 356               | 38.7 |
| Résidences secondaires et logements occasionnels | 6 028               | 53.6 |
| Logements vacants                                | 867                 | 7.7  |
| Types de logements                               | Nombre de logements | %    |
| Maisons                                          | 5 572               | 49.5 |
| Appartements                                     | 5 596               | 49.7 |

Tableau 2 : Catégories et types de logements présents sur le territoire Alpes d'Azur

Les résidences secondaires représentent 53,6% du parc immobilier de la CCAA, principalement localisées sur les communes supports de la station de ski de Valberg (Péone, Beuil, Guillaumes).

En considérant que le taux d'occupation touristique est bien plus élevé que sur d'autres territoires alpins plus éloignés d'une aire métropolitaine, il est envisageable d'estimer qu'au moins 15% du parc de résidences secondaires est occupé en permanence tout au long de l'année. Cette occupation touristique en rotation transforme de fait **900 résidences secondaires en logement occupé et ajoute en complément l'équivalent de 1800 à 2000 habitants** supplémentaires au poids démographique.

La typologie des biens immobiliers est homogène puisque **les maisons et appartements sont présents en parts égales mais la répartition géographique de ces logements est très différente**. En effet, la station de Valberg cumule un nombre très important d'appartements, corrélé à l'importance des résidences secondaires. Les communes de Guillaumes et Péone, Puget-Théniers et Villars-sur-Var sont les seules autres communes qui affichent un nombre d'appartement supérieur à 50% du parc de logements. Dans la Vallée du moyen Var, ces appartements sont majoritairement occupés de résidences principales.

Une étude de faisabilité sur le tri à la source des biodéchets a été lancée en 2021. La première étape de cette étude, le diagnostic, a montré que les deux tiers (72%) de la population possède un jardin ~7000 habitants. Le détail complet de ces données est à retrouver en annexe I.

### En résumé

Typologie d'habitat différente selon le bassin de vie. Dans le Haut Var, tant l'urbanisme que l'habitat sont marqués par l'activité touristique de la station de Valberg. La part de résidences secondaires est importante surtout autour de la station de Valberg. La saisonnalité a certainement un impact important sur la production des déchets et les pratiques de tri.

-> **Prendre en compte la saisonnalité dans les campagnes de sensibilisation.**

-> **Associer aux actions de prévention les propriétaires de résidences secondaires et qui ont une attache plus forte avec le territoire.**

Sur le reste du territoire, la prépondérance de l'habitat individuel dans la population permanente est un facteur propice à la pratique du compostage.

-> **Développement du compostage individuel.**

## 1.3/ Données socio-économiques

### a) Equipements du territoire

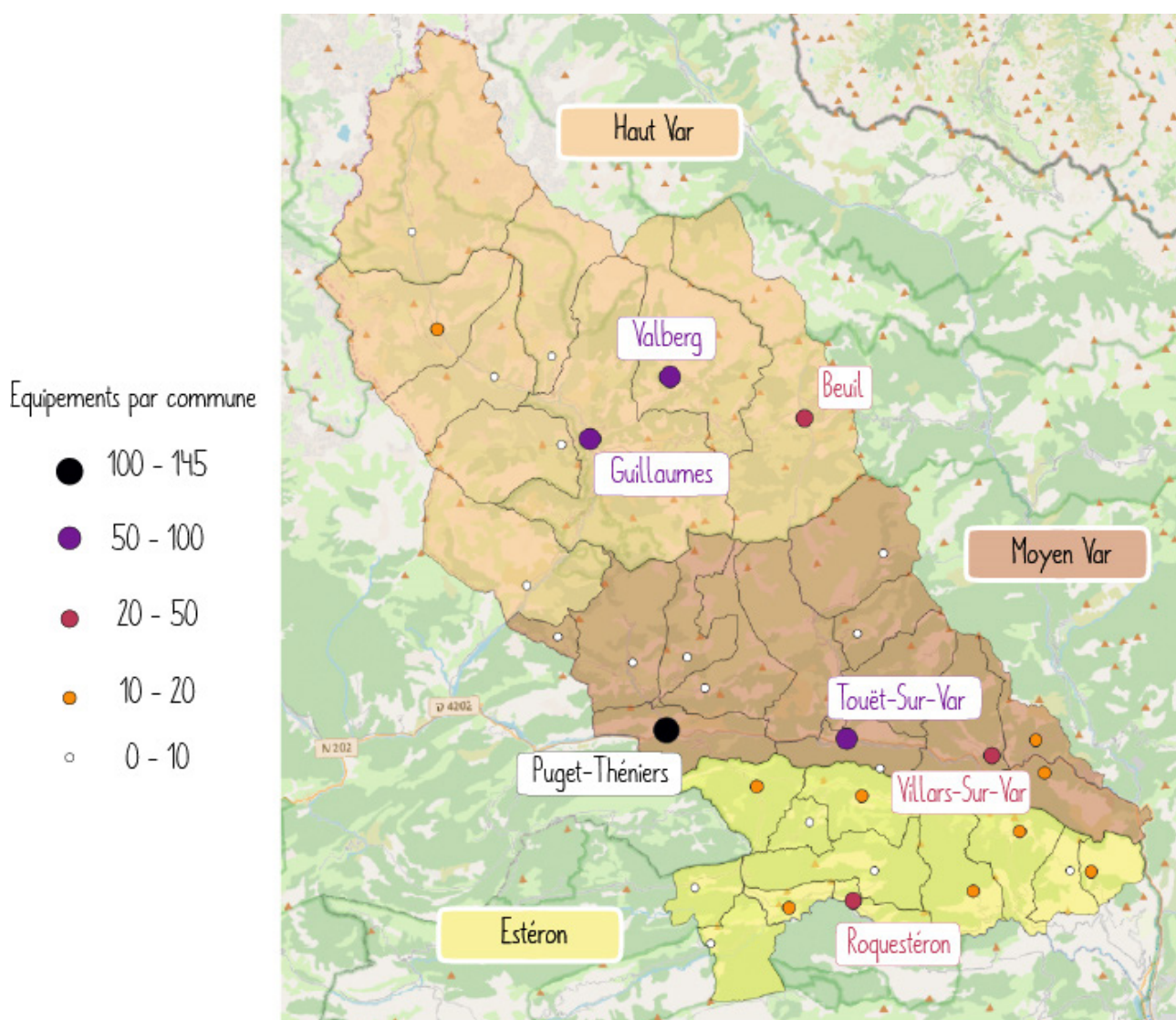
Le territoire possède deux particularités qui influent sur le niveau d'équipement :

- une organisation territoriale à l'échelle du département qui **concentre les équipements et services sur la bande côtière**, du fait de la présence du continuum urbain Nice-Cannes ;
- une organisation locale dépendante de deux facteurs. D'une part, le pôle urbain de **Puget-Théniers basé sur l'accessibilité** et d'autre part, le pôle touristique de **Valberg basé sur l'attractivité**.

Ces particularités influencent la répartition des équipements en 3 secteurs (Cf. carte 2, tableau 3) :

- **la vallée du Var** qui constitue un linéaire discontinu d'équipements de Puget-Théniers à Malaussène. Cet espace se caractérise par un bon niveau d'équipement lié à l'accessibilité et son lien direct avec la basse vallée du Var, à une densité de population plus élevée et une position centrale sur le territoire. L'offre en équipement se fait donc plus complète notamment à Puget-Théniers avec un meilleur niveau d'équipements scolaire, de santé et de transports.
- **le secteur de la station de ski de Valberg** qui fonctionne en autonomie mais de manière saisonnière et plus particulièrement l'hiver. En effet, les équipements de loisirs, culture et tourisme (cinéma, piscine...) ferment en même temps que la station de ski. La transformation en station de montagne d'été a été engagée de manière précoce et rencontre aujourd'hui un vrai succès (le golf, les équipements, l'animation), Valberg s'orientant vers le concept de Smart-Station (rôle de city-break, transition environnementale, profil de sobriété...).
- **le secteur Sud**, autour de la vallée de l'Estéron, bien que relativement enclavé possède une densité d'équipements assez élevée. C'est l'influence de la bande côtière qui se fait sentir mais aussi l'attractivité du Parc Naturel Régional des Préalpes d'Azur. On trouve ainsi des équipements de sport, loisirs et culture, de tourisme ainsi que des équipements de transports.

**En dehors de ces trois secteurs, le territoire est souvent démunie d'équipements et de services**, à l'image de la commune d'Auvare dans laquelle n'est recensé aucun équipement ni service. Le reste des communes de la CCAA sont souvent de petites communes accrochées aux flancs des montagnes et dont les hameaux ne sont pas proches des fonds de vallée plus passants.



Carte 2 : Nombre d'équipements par commune

| Bassin de Vie       | Total Général | Commerces et services | Equipements et services publics | Equipements de santé | Equipements sportifs | Equipements touristiques |
|---------------------|---------------|-----------------------|---------------------------------|----------------------|----------------------|--------------------------|
| Vallée du Haut Var  | 223           | 82                    | 19                              | 16                   | 27                   | 78                       |
| Vallée du Moyen Var | 283           | 141                   | 30                              | 46                   | 30                   | 36                       |
| Vallée de l'Estéron | 136           | 89                    | 10                              | 6                    | 22                   | 9                        |
| Total               | 642           | 312                   | 59                              | 68                   | 79                   | 123                      |

Tableau 3 : Répartition des équipements par bassin de vie

## b) Catégorie socio-professionnelle des habitants

La population active de la CCAA est répartie de manière différente par rapport à la répartition métropolitaine de l'emploi. En effet, on compte sur le territoire une part plus élevée d'emplois liés à l'économie rurale ce qui se traduit par une surreprésentation des artisans et des agriculteurs.

Les artisans font partie des activités support de la vie locale mais également de l'économie touristique puisqu'il s'agit souvent de métiers qui préparent la venue des touristes pendant la basse saison (construction, rénovation, transport, entretien etc.).

Les emplois liés à l'économie touristique se concentrent sur les services à la personne et sont de manière générale des emplois de main d'œuvre. Parmi ces emplois, on retrouve les ouvriers et les employés, les professions intermédiaires et les artisans. Ces chiffres sont comparables avec ceux du département qui compte, lui aussi une part d'économie touristique très importante.

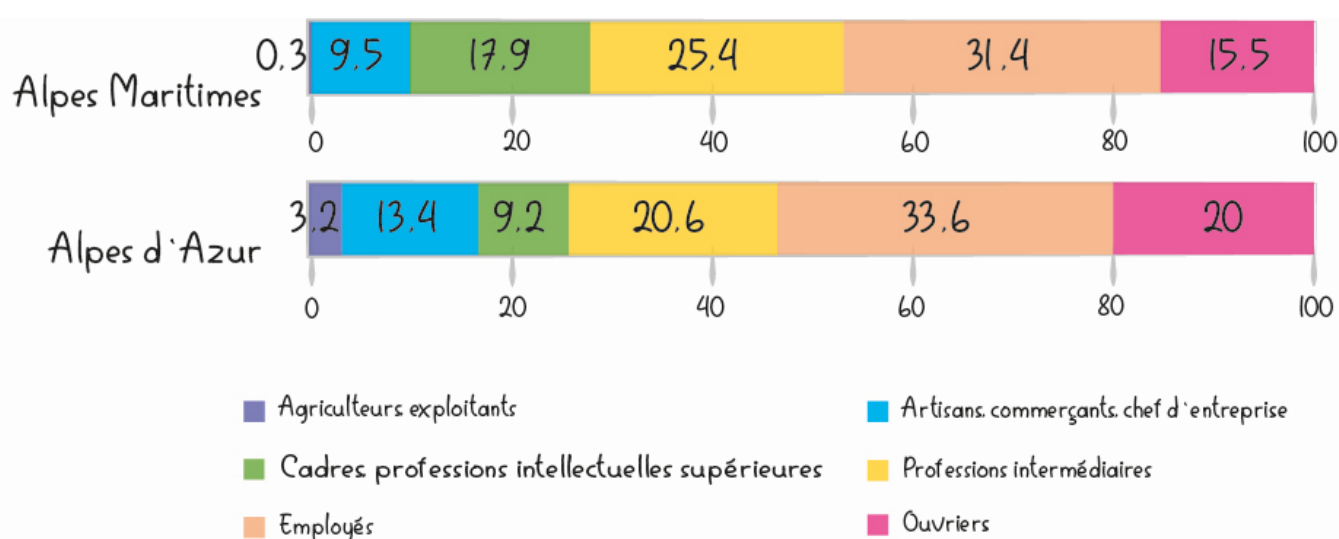


Figure 7 : Répartition des catégories socio-professionnelles dans les Alpes Maritimes et le territoire Alpes d'Azur (%)

Les services publics sont les principaux employeurs des salariés sur le territoire. En effet, les deux grands secteurs d'emploi salarié pour les habitants de la CCAA sont les services non marchands (services publics et parapublics) et le tertiaire marchand qui représentent 89% de l'emploi salarié.

### c) Etablissements actifs sur le territoire

La CCAA compte 1307 établissements actifs répartis comme suit par secteur d'activité :

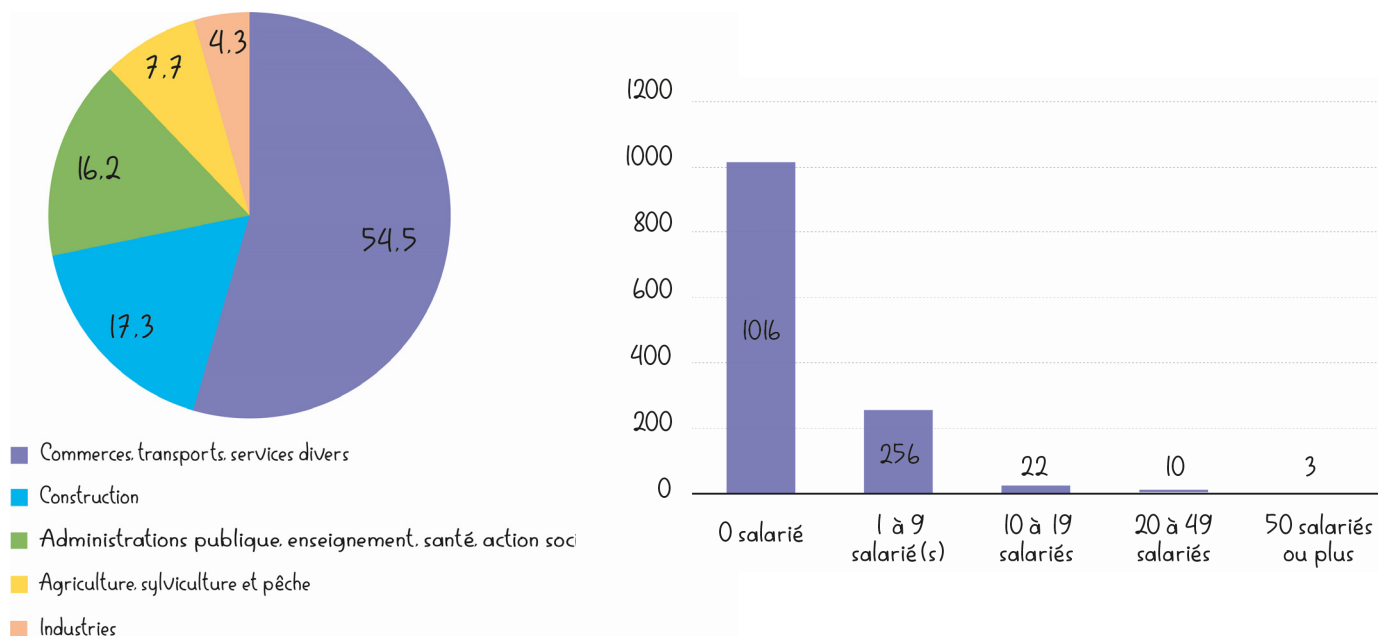


Figure 8 : À gauche, répartition des établissements actifs par secteur d'activité (%); à droite, nombre de salarié(s) par établissements

L'économie du territoire est caractérisée par une sur-représentation des petites entreprises de service. Ainsi, le dynamisme économique de la CCAA est majoritairement porté par des petites entreprises avec très peu de salariés.

#### En résumé

Fort taux d'équipements touristiques notamment sur la vallée du Haut Var et du Moyen Var. Le Moyen Var, qui a une densité de population plus élevée a l'offre d'équipements la plus complète.

Surreprésentation sur le territoire des artisans et des agriculteurs liée à une économie rurale. Une grande part des emplois sont liés à l'économie touristique (service à la personne, construction, commerçants...). L'économie du territoire est caractérisée par une sur-représentation des petites entreprises de service.

-> Prendre en compte l'activité touristique dans les actions de prévention.

-> Les petites entreprises de service peuvent être des relais potentiels d'informations auprès des habitants de la CCAA.

## 1.4/ Données déchets

Cette analyse porte sur la production de déchets, les services proposés aux usagers et les actions de prévention déjà menées sur le territoire.

### a) Le service proposé aux usagers

Depuis 2019 tout le territoire est passé en taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM).

La collecte des déchets est réalisée pour les ménages et les entreprises du territoire. Chaque bassin de vie (Haut Var, Moyen Var et Estéron) dispose d'une équipe de collecte dédiée au secteur et d'une déchèterie. Les 3 déchèteries du territoire sont gérées par le SMED qui est aussi en charge de traiter les déchets ménagers et assimilés après leur collecte.

Les ordures ménagères sont acheminées au Centre de Valorisation Organique (CVO) du Broc où elles sont traitées pour extraire la matière organique avant leur incinération ou leur enfouissement. Le verre est envoyé à Béziers pour être fondu et réutilisé. Les déchets recyclables sont envoyés au centre de tri de Cannes où ils sont triés par catégories et revendus. Les textiles sont collectés et valorisés par l'association Montagn'habits.

La collecte des déchets fonctionne par point d'apport volontaire (PAV), il y en a 185 répartis aux points stratégiques de l'ensemble du territoire. L'emplacement des PAV est disponible sur le site internet [www.consignedetri.fr](http://www.consignedetri.fr). Sur chaque PAV les trois flux (ordures ménagères, verre et multimatériaux) sont réunis pour faciliter le geste de tri. Les commerçants de Valberg bénéficient d'une collecte des cartons qui est réalisée une fois par semaine. Une réflexion est menée pour étendre ce service à d'autres communes du territoire.

Depuis le 25 Septembre 2020, la CCAA est passée à l'Extension des Consignes de Tri (ECT). Ce passage a été accompagné d'une campagne de communication, un guide du tri et un mémotri ont été distribués aux habitants pour annoncer les nouvelles consignes et encourager le geste de tri. **Ces documents sont également consultables en mairies et sur leurs sites internet.**



Figure 9 : Supports de communication de la CCAA sur les consignes de tri

## b) La production de déchets

Il s'agit ici d'identifier, de quantifier et de caractériser le gisement de déchets produits et potentiellement évitables ou valorisables sur le territoire.

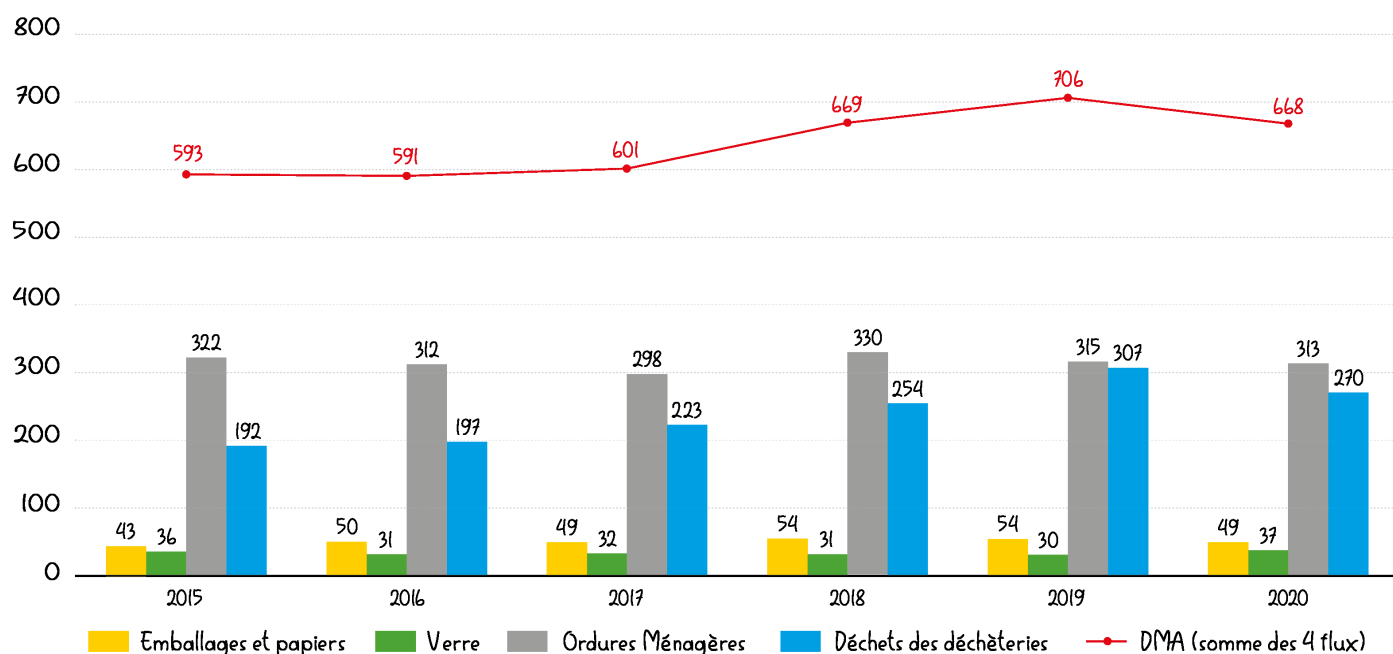


Figure 10 : Evolution de la production de déchets sur le territoire d'Alpes d'Azur (kg/hab/an)

Le graphique met en évidence une hausse quasi constante des DMA (+ 18,5%) entre 2015 et 2019. Cette hausse est principalement due aux apports en déchèterie qui ont augmenté de 58% entre 2015 et 2019. L'année 2020 est marquée par une baisse des DMA récoltés par rapport à 2019 (- 38 kg/hab/an soit - 5,6%).

Le gisement le plus important des DMA est constitué par les ordures ménagères qui représentent 46,8% de l'ensemble des déchets traités. Cette part a diminué depuis 2015. En effet, on observe une diminution de la quantité d'ordures ménagères récoltées **de 2,8% soit 9 kg/hab/an de moins en 6 ans**. D'autre part, les déchets des déchèteries, qui représentent le 2ème gisement le plus important des DMA, n'a quant à lui cessé d'augmenter.

Les déchets des déchèteries sont passés de **192 kg/hab/an à 270 kg/hab/an soit une augmentation de plus de 40%** en l'espace de 6 ans. Cette hausse, très importante, est analysée plus en détail dans la partie déchets des déchèteries page 21.

Enfin, le gisement du verre a diminué entre 2015 et 2019 de 16.6% au profit du gisement des emballages et papiers qui est en augmentation depuis 2015. Cette augmentation devrait s'accroître dans les prochaines années puisque la CCAA est passée en Octobre 2020 à l'ECT. En effet, il est attendu qu'une partie du tonnage des ordures ménagères soit transférée à ce gisement puisque les nouvelles consignes de tri permettent de trier plus de déchets plastiques qu'auparavant.

En comparant la production de déchets en kg/habitant de la CCAA avec les référentiels de l'ADEME (cf. tableau 4) pour une population de type rurale, on constate que la CCAA est largement au dessus de la production d'OM pour un territoire rural, toutefois, au niveau régional, la différence s'atténue. Cette disparité s'explique par la forte attractivité touristique du territoire et de la région qui influence la production d'OM. Pour les autres flux, la CCAA a de meilleurs taux qu'en région et reste proche des moyennes nationales.

|                                                                                | OMR            | Verre           | Emballages et Papiers |
|--------------------------------------------------------------------------------|----------------|-----------------|-----------------------|
| CCAA données 2020 Ratio kg/hab                                                 | 313            | 37              | 49                    |
| Référentiel PACA ADEME 2020 (données 2018)<br>Rural - Mixte rural Ratio kg/hab | 302            | 31              | 40                    |
| <b>Différence entre le référentiel régional et la CCAA</b>                     | <b>+ 3.6 %</b> | <b>+ 19.3 %</b> | <b>+ 22.5 %</b>       |
| Référentiel National ADEME 2019 (données 2016)<br>Rural Ratio kg/hab           | 192            | 40              | 47                    |
| <b>Différence entre le référentiel national et la CCAA</b>                     | <b>+ 63 %</b>  | <b>- 8 %</b>    | <b>+ 4 %</b>          |

Tableau 4 : Comparaison des données 2020 de la CCAA avec les référentiels de l'ADEME

## • Ordures ménagères

La connaissance de la composition des ordures ménagères (OM) est indispensable à l'élaboration d'un PLPDMA. La caractérisation des déchets permet en effet d'identifier les catégories et sous catégories qui représentent les plus forts potentiels d'évitement et de proposer des actions en tenant compte des gisements prioritaires. Les résultats de la caractérisation effectuée en Août 2020 sur le territoire sont présentés ci-dessous :

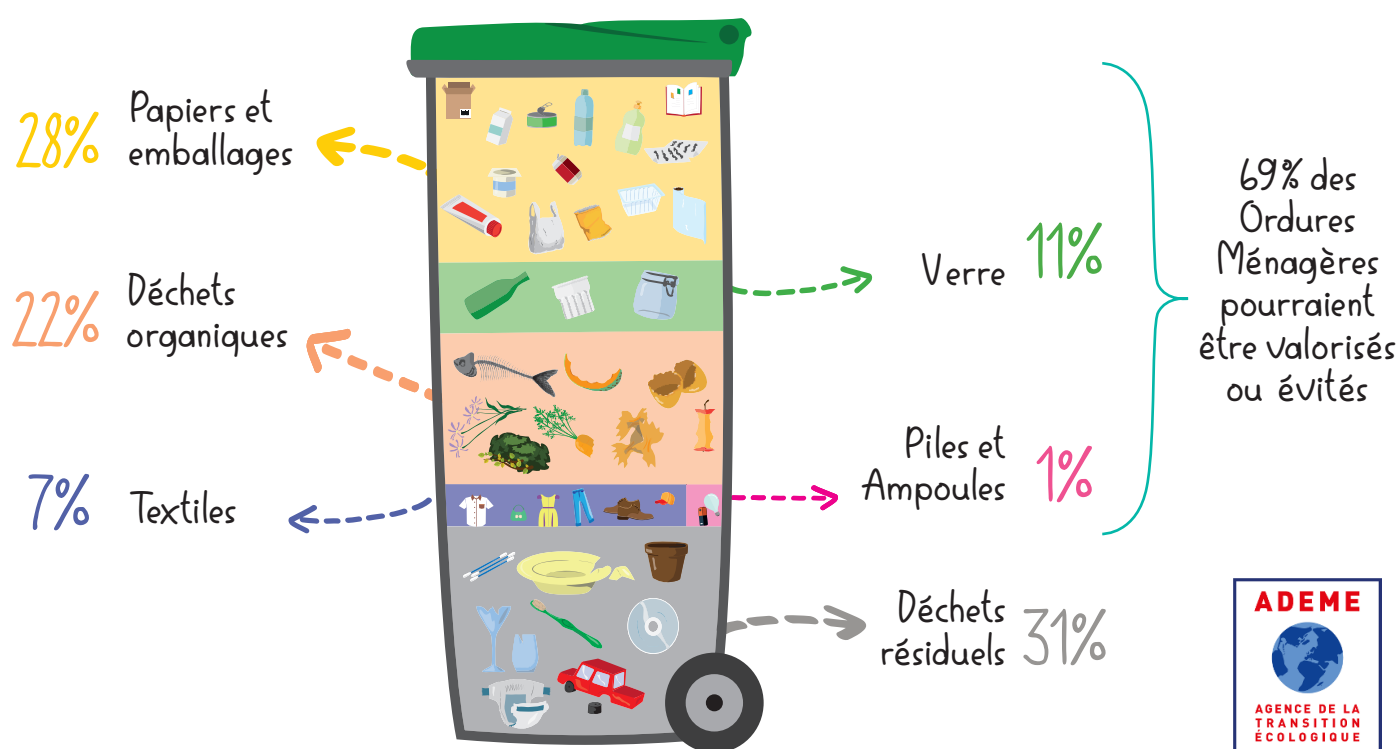


Figure 11 : Résultats de la caractérisation sur les déchets résiduels des ménages de la CCAA réalisée les 23 et 24 Août 2020

**Les plus gros gisements d'évitement sont les emballages et les papiers, les déchets organiques et le verre.** Une bascule du gisement des emballages et papiers peut-être envisagée des OM vers la collecte sélective en prenant en compte que depuis le 25 Septembre 2020 l'ensemble des Alpes d'Azur est passée à l'Extension des Consignes de Tri (ECT). En effet, parmi les 28% de déchets recyclables retrouvés dans les OM, 8% font partis de l'ECT.

### -> Travail d'information et de sensibilisation sur l'ECT à faire pour améliorer le geste de tri

Les déchets organiques, deuxième plus gros gisement retrouvé, vont également faire l'objet d'une attention particulière dès 2021.

### -> Lancement du projet de gestion des biodéchets et distribution de composteurs individuels

## • Emballages et papiers

En 2020, 471 tonnes d'emballages et de papiers ont été récoltées sur le territoire et amenées au centre de tri.

Au cours de l'année, dix caractérisations sont réalisées par le centre de tri pour déterminer, d'une part la nature du gisement et d'autre part le taux de refus qui sera appliqué aux tonnages entrants de la CCAA. Le taux de refus correspond à la part du gisement qui est considéré comme non recyclable.

Ces caractérisations ont permis de montrer :

- Beaucoup de JRM dans le tri, dont des prospectus et autres revues publicitaires.

### -> Action STOP PUB à envisager

- Dans les refus de tri, beaucoup de piles et ampoules ont été retrouvées.

### -> Travail de sensibilisation à faire sur ce flux

## • Verre

En 2020, 360 tonnes de verre ont été récoltées, soit **37 kg par habitant**. Selon les dernières données tirées du référentiel de l'ADEME, la moyenne régionale est de 19 kg/hab et de 31 kg/hab pour des habitats de type rural. La CCAA fait donc partie des bons élèves en termes de tri du verre.

Pourtant, la caractérisation des Ordures Ménagères a montré **un très fort taux de verre dans la poubelle grise (11%), bien supérieur aux moyennes nationales (5%)**. Ainsi, en extrapolant sur les données de l'année 2020, c'est environ 300 tonnes de verre qui auraient pu être valorisées. Le fort taux de verre pourrait être en partie expliqué par un manque de solutions de tri pour les restaurateurs (PAV trop éloignés, nécessité de jeter une à une les bouteilles...).

### -> Un travail de sensibilisation est à prévoir sur cette thématique et des solutions techniques pourront être envisagées

| Matériaux                                               | Pourcentage |
|---------------------------------------------------------|-------------|
| Métaux (Acier et Alu)                                   | 4.9%        |
| Emballages Ménagers Recyclables (EMR)                   | 40.6%       |
| Emballages de Liquide Alimentaire (ELA)                 | 0.8%        |
| Journaux Revues Magazines (JRM)                         | 17.5%       |
| Bouteilles plastique (PET clair, couleur et PEHD PP-PS) | 11.9%       |
| Films Polymères                                         | 0.000%      |
| Refus                                                   | 24.1%       |

Tableau 5 : Clé de répartition simplifiée attribuée à la CCAA en 2019

## • Déchets des déchèteries

Les 3 bassins de vie du territoire sont équipés d'une déchèterie. Elles se situent sur Valberg, Roquesteron et Puget-Théniers. La déchèterie de Puget-Théniers est la plus grande et concentre plus de la moitié des déchets récoltés.

L'accès aux 3 déchèteries est gratuit et sans limite de passage ce qui est rare sur le département. Cette particularité a pour effet d'attirer les déchets des professionnels du territoire et d'ailleurs. Le tableau 6, qui détaille les différents types de déchets récoltés en déchèterie, montre que les gravats, le bois et la ferraille sont parmi les gisements les plus importants. Ces déchets semblent plutôt liés aux activités professionnelles.

### -> Réfléchir à contrôler l'accès aux déchèteries

| Type de déchets récoltés                                  | Tonnages | Ratio<br>kg/hab/an | %    |
|-----------------------------------------------------------|----------|--------------------|------|
| Encombrants                                               | 1 179 t  | 121.7              | 45.2 |
| Déchets inertes et gravats propres                        | 510 t    | 52.6               | 19.5 |
| Ferrailles                                                | 270 t    | 27.8               | 10.3 |
| Bois                                                      | 233 t    | 24                 | 8.9  |
| Déchets verts                                             | 199 t    | 20.5               | 7.6  |
| Déchets d'Équipements Électriques et Electroniques (DEEE) | 96 t     | 9.9                | 3.7  |
| Gravats sales                                             | 87 t     | 9                  | 3.3  |
| Déchets Dangereux des Ménages (DDM)                       | 21 t     | 2.2                | 0.8  |
| Déchets d'Équipements et d'Ameublement (DEA)              | 15 t     | 1.5                | 0.6  |
| Cartons                                                   | 0 t      | 0                  | 0    |
| Divers                                                    | 0 t      | 0                  | 0    |
| Total                                                     | 2610 t   | 269.5              | 100  |

Tableau 6 : Type de déchets récoltés en 2020 dans l'ensemble des déchèteries du territoire

Les encombrants représentent près de la moitié des déchets retrouvés en déchèterie. Ils comprennent les déchets apportés par les usagers directement en déchèterie et ceux collectés par les employés de la CCAA dans les communes. A ce jour, il n'est pas possible de connaître la part exacte des différents apports car ni les camions ni les déchèteries ne sont équipés de système de pesée.

Le tableau 7 montre l'évolution des tonnages récoltés au cours des 6 dernières années et détaille l'évolution des 5 principaux gisements retrouvés dans les déchèteries.

L'ensemble des données est à retrouver en annexe II.

|                                 | Total         | Encombrants   | Déchets inertes<br>et gravats<br>propres | Bois          | Ferailles     | Déchets verts  |
|---------------------------------|---------------|---------------|------------------------------------------|---------------|---------------|----------------|
| 2015                            | 1 855 t       | 1 062 t       | 236 t                                    | 147 t         | 216 t         | 0 t            |
| 2016                            | 1 927 t       | 1 043 t       | 300 t                                    | 198 t         | 160 t         | 0 t            |
| 2017                            | 2 168 t       | 1 063 t       | 427 t                                    | 196 t         | 213 t         | 15 t           |
| 2018                            | 2 454 t       | 1 159 t       | 432 t                                    | 228 t         | 277 t         | 112 t          |
| 2019                            | 2 973 t       | 1 336 t       | 635 t                                    | 273 t         | 255 t         | 171 t          |
| 2020                            | 2 610 t       | 1 179 t       | 510 t                                    | 233 t         | 270 t         | 199 t          |
| <b>Différence<br/>2015-2020</b> | <b>+ 41 %</b> | <b>+ 11 %</b> | <b>+ 116 %</b>                           | <b>+ 58 %</b> | <b>+ 25 %</b> | <b>+ 199 %</b> |

Tableau 7 : Evolution des tonnages globaux et des principaux types de déchets récoltés dans les déchèteries entre 2015 et 2020

La quantité de déchets gérée dans les déchèteries du territoire a augmenté de manière constante entre 2015 et 2019. L'année 2020 semble montrer une diminution des tonnages récoltés. Néanmoins, cette baisse doit être nuancée car l'année 2020 a été impactée par la crise sanitaire et le confinement de Mars 2020 où l'accès aux déchèteries a été restreint.

L'augmentation des tonnages récoltés ces dernières années est en grande partie due aux déchets inertes et aux déchets verts. Le cas des déchets verts est particulier puisque seule la déchèterie de Puget-Théniers les accepte. Leur collecte a commencé en 2017 et, depuis, ce flux n'a cessé d'augmenter. Aujourd'hui, les déchets verts représentent 8% des déchets des déchèteries. De plus, une grande partie des déchets verts est directement brûlée chez les particuliers. Cette pratique, interdite, pose des problèmes de pollution et de risque d'incendies. Il est donc important de trouver une ou plusieurs solutions de gestion pour tous les déchets verts produits sur le territoire.

-> Mise en place d'un service de broyage itinérant

## • Textiles

La collecte des textiles sur le territoire est déléguée à Montagn'Habits qui est une association locale (siège à Saint Auban, commune proche de la CCAA) investie dans la réinsertion professionnelle et engagée dans le développement durable en revalorisant les vêtements usagés et en recyclant les fibres textiles en isolant.

23 bornes à vêtements sont réparties dans 19 communes du territoire. Au cours de l'année 2019, plus de 33 tonnes ont été récoltées. L'année 2020, particulière puisqu'impactée par la crise sanitaire, montre un léger recul des tonnages récoltés.

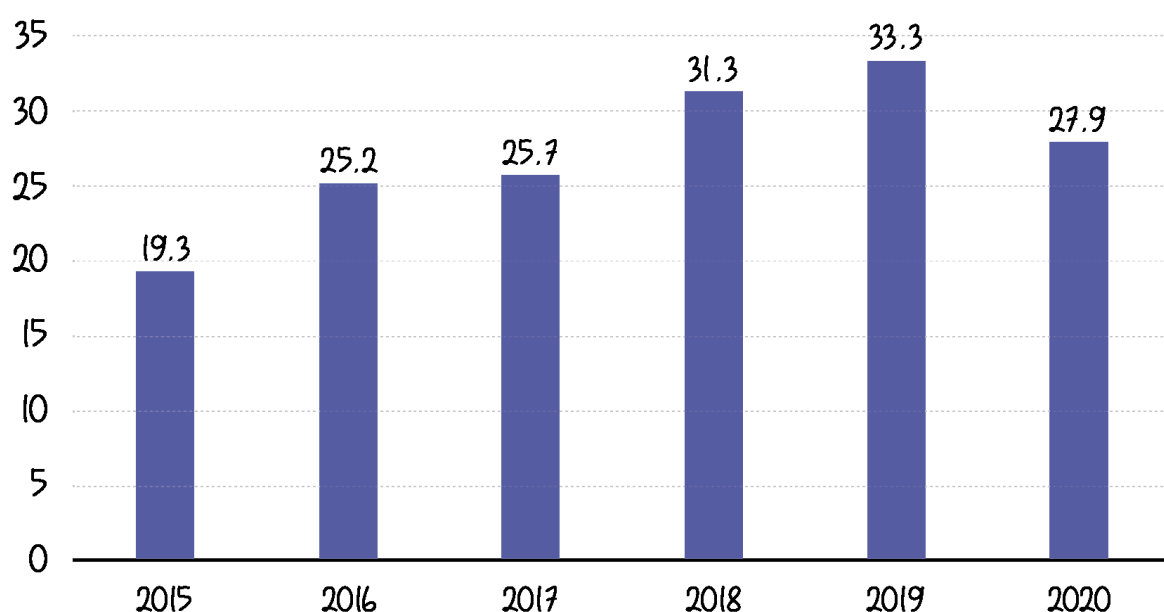


Figure 12 : Evolution du tonnages de textiles récoltés entre 2015 et 2020

Depuis 2015, il y a eu une augmentation de plus de 40% du flux récolté. Cela signifie que ce service fonctionne et qu'il est de plus en plus utilisé. Toutefois, la caractérisation a montré que les textiles étaient encore présents dans les OM et pouvaient représenter jusqu'à 7% de la poubelle grise, soit 213 tonnes.

Enfin, le secteur des textiles est en crise et l'association Montagn'habits en difficulté, si le service proposé par l'association venait à s'arrêter, il faudra trouver des solutions de remplacements.



## • Actions dans les écoles

Les 15 écoles implantées sur le territoire sont gérées par la CCAA qui dispose de la compétence scolaire et périscolaire. Soucieuse de promouvoir l'économie circulaire dans ses écoles, la CCAA agit sur plusieurs plans :

### - *Réduction du gaspillage alimentaire*

Plusieurs modifications ont été apportées aux menus pour l'année scolaire 2019-2020 afin de réduire leur empreinte carbone. Le taux de repas dont l'intégralité des composantes est issue de l'agriculture biologique a été sensiblement augmenté de 20 à 50%, soit un repas sur deux.

Des repas végétariens et issus de l'agriculture biologique ont été introduits pour la première fois dans les menus et sont servis au minimum deux fois par mois. Enfin, pour limiter le gaspillage alimentaire, le nombre de composantes par repas a été réduit et un repas sur deux dispose désormais de 4 composantes, au lieu de 5 tel que traditionnellement proposé.

D'autre part, des efforts sur la présentation des plats sont réalisés pour inciter les enfants à finir leurs assiettes. Par exemple, les fruits sont découpés en quartier pour que les enfants se servent uniquement la quantité dont ils ont envie.

### - *Approvisionnement local des cantines*

Depuis l'année scolaire 2015/2016, un programme d'approvisionnement local en fruits de saison intitulé « un fruit au goûter » a été développé auprès de l'ensemble des accueils périscolaires. Ce programme, en plus de permettre aux enfants de manger localement, permet également de limiter les déchets liés au transport des marchandises.

### - *projet «de la récolte à l'assiette»*

Le projet, porté par la CCAA dans le cadre du programme européen LEADER et prévu sur un an, vise à faire découvrir les richesses culinaires locales aux enfants. Ainsi, les enfants vont visiter les exploitations des agriculteurs locaux et cuisiner les produits. Les plats préparés sont ensuite mangés ensemble. A l'issue du repas, les déchets alimentaires sont pesés et compostés. Une fiche de suivi est réalisée pour chaque activité.



Figure 14 : Flyer du projet

### *- Valorisation des restes alimentaires*

En 2019, parmi les 15 écoles du territoire, 2 ont été dotées de composteurs avec un usage local : les écoles de Valberg et de Touët-Sur-Var. Les écoles de Daluis et Beuil trient, quant à elles, leurs déchets alimentaires en les donnant aux poules de l'école.

La CCAA prévoit d'installer des composteurs dans d'autres écoles et d'accompagner les établissements volontaires. Pour certaines, cette solution est inadaptée, les repas n'étant pas produits sur place, pour d'autres, le compost produit ne peut être utilisé sur place. Les différents cas seront étudiés au cours du projet européen IP LIFE SMART WASTE et des solutions seront trouvées au cas par cas. Enfin, dans le cadre de la politique CAP AZUR, le collège de Puget-Théniers va être équipé en 2021 par le SMED d'un composteur collectif.

### *- Programmes de sensibilisation à destination des élèves et du personnel*

Plusieurs actions de sensibilisation ont été menées auprès des enfants, une sensibilisation régulière est menée dans le cadre des activités scolaires à la protection de l'environnement et aux éco-gestes. Des formations sont également dispensées aux encadrants et aux personnels des cantines.

## **• Gestion de proximité des biodéchets et des déchets verts**

### *- Compostage individuel*

Depuis 2014, la CCAA met à disposition des ménages volontaires des composteurs individuels. Ainsi, ce sont près de 250 composteurs qui ont été distribués, ce qui représente 5% des ménages. La CCAA a pour projet, en lien avec le pôle métropolitain CAP AZUR, de distribuer gratuitement des composteurs individuels sous réserve que les bénéficiaires suivent une formation au compostage de 1h. Un guide du compostage est donné avec le composteur pour les aider dans leur démarche. Les déchèteries du réseau CAP AZUR distribuent également, lors d'opérations spéciales, du compost gratuitement.



Figure 15 : Guide du compostage

### - Compostage collectif

En 2015, un composteur collectif a été installé au camping du Cians à Beuil. Cette installation, qui a été le fruit d'un travail en partenariat avec l'association GESPER basée à Dignes les Bains et le département 06, s'est accompagnée de l'aménagement d'un circuit pédagogique et d'animations autour du composteur. A ce jour le composteur est toujours actif et fonctionne correctement.

Forte de cette expérience, la CCAA souhaite aujourd'hui installer de nouveaux composteurs collectifs dans d'autres campings volontaires du territoire et tester la démarche dans des lieux de restauration collective. Pour ce faire, la CCAA a répondu à un appel à projet lancé par l'Europe, la région et l'ADEME.

### - Traitement des déchets verts

Il n'existe sur le territoire que peu de solutions satisfaisantes pour le traitement des déchets verts des habitants. En effet, seule la déchèterie de Puget-Théniers est équipée pour recevoir les déchets verts. Cette situation amène les habitants à les brûler (pratique illégale) ou à les mélanger aux ordures ménagères.

Pour répondre à ce besoin, la CCAA prévoit de développer un service supplémentaire de broyage, grâce à l'acquisition d'un broyeur.

### • Actions de sensibilisation grand public

Des campagnes de communication sur la prévention des déchets et les consignes de tri sont régulièrement menées sur le territoire. Ces campagnes sont planifiées au niveau du pôle métropolitain CAP AZUR. Cette entité regroupe 4 EPCI (Cannes-Lérins, Sophia-Antipolis, Pays de Grasse et Alpes d'Azur) aux objectifs et ambitions communs. Ainsi, les campagnes de communication sont menées en concertation avec les autres EPCI pour en augmenter la résonnance.

Au cours des deux dernières années plusieurs campagnes ont été menées sur les consignes de tri, sur le compostage et, dernièrement, sur la réduction des déchets pendant les périodes de fêtes.



Figure 16 : Exemple de campagne de communication

Le passage à l'Extension des Consignes de Tri, en Septembre 2020, a également été l'occasion de mener une campagne de communication sur ces nouvelles consignes avec la sortie du nouveau guide du tri et un mémotri. Le guide du tri, en plus de donner des explications détaillées sur les consignes de tri, encourage les habitants à réduire leurs déchets.

Un ambassadeur du tri va être recruté au niveau du SMED pour dynamiser ces campagnes de sensibilisation et animer des stands de tri lors des événements qui ont lieu sur le territoire.

### • Actions visant à augmenter la durée de vie des objets

Les textiles récoltés sur le territoire par Montagn'Habits sont majoritairement envoyés à l'extérieur du territoire et seulement une friperie située à Puget-Théniers permet d'acheter des vêtements d'occasion. L'association Bulle d'Aires propose une ludotroc dans ses locaux à Sigale pour échanger des vêtements et autres petits objets. Une ressourcerie existait à Villars-sur-Var et fonctionnait mais la mauvaise gestion du site a entraîné sa fermeture en 2018.

Il existe donc peu de solutions pour donner une seconde vie à ces objets, toutefois, 9 entreprises situées sur le territoire proposent de réparer des objets, ces entreprises sont à retrouver sur le site annuaire réparation de l'ADEME [www.annuaire-reparation.fr](http://www.annuaire-reparation.fr).

Enfin, certaines communes proposent des boîtes à livres aux habitants à l'instar de Guillaumes et d'Entraunes.

### • Défi Foyers à alimentation positive (FAAP)

Le défi FAAP est porté sur le territoire par le collectif GEDAR (Groupe d'Etude et de Développement Agricole et Rural). L'objectif de ce défi est de montrer que l'on peut avoir une alimentation savoureuse, bio et locale, sans augmenter son budget alimentaire. C'est aussi l'occasion de parler du zéro déchet et du compostage.



Figure 17 : Logo du défi FAAP

Une trentaine de familles participent à ce défi sur le territoire et le centre social EPI, l'association Bulles d'Aires et le Foyer Rural CEPAGE proposent et animent les ateliers. Au menu : ateliers diététique, fabrication de pains, jardinage, cuisine et des visites d'exploitations agricoles.

Le défi, commencé en 2021, dure un an et sera potentiellement reconduit l'année suivante.

### • **Charte zéro déchet plastique**

Lors du conseil communautaire de Septembre 2020, la CCAA s'est engagée à signer la charte zéro déchet plastique lancée par la région Sud. Pour ce faire, un plan d'actions est en cours d'élaboration pour permettre à la CCAA et à ses communes de diminuer leur utilisation de plastique. Dans le cadre de cette charte, une initiative sur les déchets liés aux évènements festifs du territoire devrait être menée en partenariat avec le Parc Naturel Régional (PNR) des pré-alpes d'azur et un autre partenariat sur les déchets sauvages devrait être fait avec l'association Mountain Riders.

La charte traitera également de l'expérimentation phare du territoire : la valorisation des plastiques en carburant grâce à la machine Chrysalis développée par l'association Earthwake. En 2020, un partenariat a été mis en place afin d'expérimenter dans les camions poubelle de la CCAA le carburant produit par la Chrysalis. Les habitants sont invités à déposer leurs emballages plastiques dans une colonne aérienne dédiée à Puget-Théniers. Les emballages récoltés sont ensuite valorisés grâce à la Chrysalis.

Plus de détails sur ce projet unique en France sur le site internet : [www.earthwake.fr](http://www.earthwake.fr)

### • **Initiatives du Syndicat Intercommunal de Valberg (SIV)**

La station de Beuil Valberg met depuis toujours le développement durable (DD) au coeur de ses préoccupations. En 2018, la station a obtenu le label flocon vert décerné par l'association Mountain Riders qui récompense les stations de ski s'engageant dans le DD.

Parmi les actions menées sur la station, la prévention des déchets est un sujet de la plus haute importance. Une journée de ramassage des déchets est organisée tous les ans pour nettoyer la station et sensibiliser les participants et les personnes présentes à la question des déchets.

Des animations de sensibilisation du public au développement durable sont régulièrement organisées et, lors des évènements festifs, de la sensibilisation au tri et à la réduction des déchets est réalisée. L'office du tourisme dispose d'un présentoir entièrement dédié aux informations sur l'environnement et le DD. Des cendriers de poche sont distribués à l'office du tourisme, aux caisses des remontées mécaniques et à l'Ecole du Ski Français (ESF).

Enfin, la station dispose d'une brigade verte qui est chargée de veiller au respect de l'environnement et de lutter contre les incivilités en matière de propreté dans la station.

## • Actions menées dans les communes et leurs attentes

Un questionnaire a été adressé aux communes pour réaliser un état des lieux de la prévention sur leur territoire et leur proposer des solutions adaptées.

Sur les 34 communes de la CCAA, 30 y ont répondu. Dans cette section, sont résumés les principales informations.

### - Actions mises en place au sein des services

Le tri a été mis en place dans 16 communes (53% des répondants). Le tri concerne pour l'ensemble des 16 communes, les emballages et papiers et pour 8 d'entre elles, le verre (50%). Le tri des déchets organiques est pratiqué dans 6 communes (37.5%).

15 communes déclarent réaliser une ou plusieurs action(s) en faveur de la réduction de l'utilisation du papier et 6 envisagent d'en mettre en place. Le graphique ci-dessous résume les différentes actions mises en place :

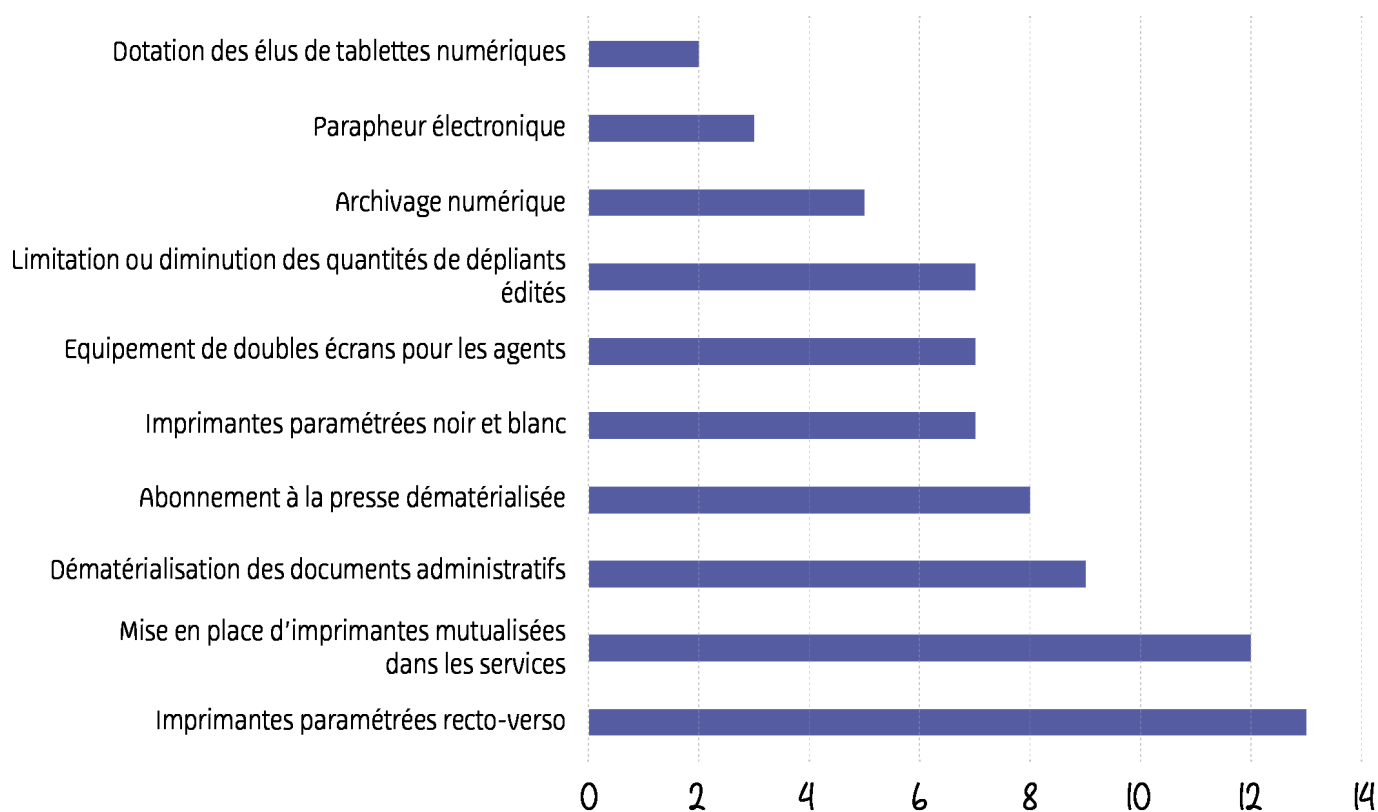


Figure 18 : Actions en faveur de la réduction de l'utilisation du papier mises en place dans les 15 communes

Des actions de réduction des emballages et/ou de la vaisselle jetable sont également mis en place dans 14 communes. 9 ont installé des machines à café permettant d'utiliser sa propre tasse, 7 ont acheté des gobelets réutilisables pour leurs services et 5 ont acheté des verres et carafes pour les réunions et manifestations internes.

Concernant les marchés publics, 9 communes déclarent y intégrer des critères environnementaux et 3 l'envisagent. Les principaux marchés concernés sont les travaux de rénovation. Une commune met en place des opérations de réemploi et/ou de recyclage des matières et déchets produits sur les chantiers de construction et 3 autres communes l'envisagent. Cela concerne la récupération de pierre pour la reconstruction, le réemploi de matériaux de construction et les isolants fabriqués par recyclage.

#### *- Réduction des végétaux issus de la gestion des espaces verts*

La gestion des déchets verts (DV) diffère d'une commune à l'autre. Une commune peut même utiliser plusieurs modes de gestion. La figure 19 résume les différentes pratiques.

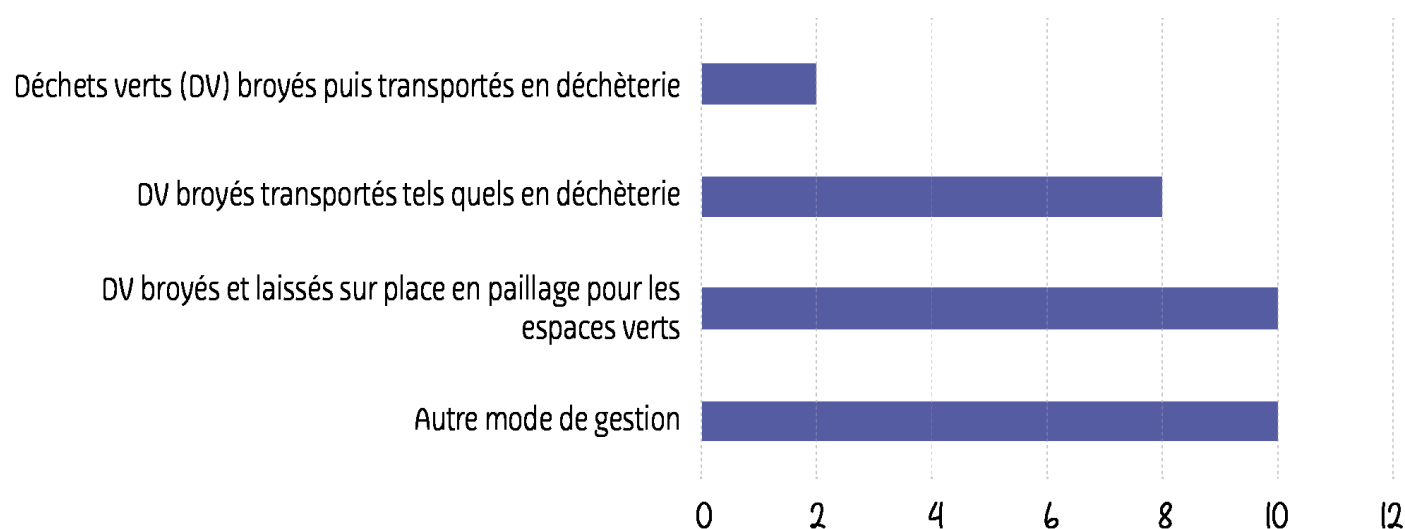


Figure 19 : Modes de gestion des végétaux issus de l'entretien des espaces verts

Parmi les autres modes de gestion, certaines communes laissent les DV non broyés en tas sur place, d'autres les broient et les mettent à disposition des habitants. Une commune dispose d'une déchèterie verte ouverte aux habitants, une autre broie les DV et les amène sur un site de compostage communal. Une autre les utilise en soutènement de chemin, en paillage pour un agriculteur et en nourriture pour les chèvres. Une commune les brûle.

Les DV sont gérés en régie par 7 communes. 8 communes possèdent un broyeur et 8 autres envisagent d'en acquérir un.

### *- Actions mises en place pour les habitants des communes*

Aucune commune ne dispose de composteurs partagés en pied d'immeuble ou de quartier et 20 souhaitent développer cette offre pour leurs habitants.

4 communes font la promotion du Stop pub et 3 envisagent de le mettre en place.

22 mairies sont équipées de bornes pour les piles usagées. Le territoire dispose donc de plusieurs points de collecte pour ce flux, un des enjeux étant maintenant de pouvoir améliorer leur acheminement vers les déchèteries.

### *- Actions de réemploi et éco-manifestations*

5 communes disposent d'un repair café ou d'un atelier de réparation et une commune envisage d'en mettre un en place. 2 communes mettent en place des ateliers zéro déchet et 2 l'envisagent. 8 communes disposent d'un lieu susceptible de servir de lieu d'accueil pour le réemploi, le don, les échanges ou la réparation.

14 communes ont des bourses d'échanges ou des vide-greniers qui sont organisés sur leur territoire.

15 communes ont mis en place des actions de réduction des déchets lors des évènements ou manifestations locales dont elles sont les organisatrices. Parmi ces actions, la plus fréquente est la mise à disposition de gobelets réutilisables et consignés (60%).

Aucune commune ne dispose de charte ou de règlement intérieur spécifique pour les évènements ou les locations de salles comprenant un volet sur les déchets. 19 communes souhaiteraient que la CCAA mette en place une charte pour l'ensemble des communes.

### *- Communication*

11 communes mènent des actions de sensibilisation du grand public sur la prévention des déchets. Ces actions peuvent prendre différentes formes (communication lors de manifestations, communication sur les sites internet des communes, opération de nettoyage de la nature...).

Les communes disposent de plusieurs médias de diffusion. Les principaux étant les réseaux sociaux, les sites internet et les bulletins communaux. 8 communes disposent également de l'application «panneau pocket», qui permet de recevoir les informations de la mairie sur son téléphone portable.

### - Les attentes des communes

Dans le questionnaire, il a été demandé aux communes de classer de 1 à 8 par ordre d'importance (1 étant le plus important) des thématiques de la prévention des déchets. Le résultat de ce classement est présenté dans le tableau 8.

| Thématiques proposées                  | Moyenne des réponses |
|----------------------------------------|----------------------|
| Broyage de végétaux                    | 2                    |
| Compostage                             | 3                    |
| Achats durables                        | 4                    |
| Lutte contre le gaspillage alimentaire | 4.3                  |
| Eco-événements                         | 4.4                  |
| Réemploi, réparation, récupération     | 4.6                  |
| Ateliers du faire soi même             | 6.5                  |
| Hygiène durable, changes lavables      | 7.2                  |

Tableau 8 : Classement des thématiques par ordre de priorité selon les communes répondantes (20 réponses)

Il ressort de ce classement que les thématiques prioritaires pour les communes sont le broyage des déchets verts et le compostage. Les achats durables, la lutte contre le gaspillage alimentaire, les éco-événements et le réemploi sont également des thématiques qui sont importantes pour les communes et pour lesquelles il convient d'amener des solutions.

A la question de leurs besoins, les communes ont répondu principalement vouloir de l'information et du partage de bonnes pratiques. La mise en réseau des acteurs et l'accompagnement viennent dans un second temps.

Enfin, ce questionnaire a permis de montrer la prise de conscience globale des communes et leur volonté politique d'agir ensemble pour réduire les déchets.

## 1.5/ Acteurs potentiels

Les acteurs mobilisables du territoire sont multiples et ci-dessous sont cités les plus importants. Ils peuvent intervenir de différentes manières et souvent de façon combinée.

| Type d'acteur                    | Nom                                                                                         |
|----------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Acteurs Publics</b>           | Communes de la CCAA                                                                         |
|                                  | Écoles et accueils périscolaires                                                            |
|                                  | EHPAD et hôpital                                                                            |
|                                  | Office National des Forêts                                                                  |
|                                  | Pôle Métropolitain CAP AZUR                                                                 |
|                                  | SMED 06                                                                                     |
|                                  | Syndicat Mixte pour les Inondations, l'Aménagement et la Gestion de l'Eau maralpin (SMIAGE) |
|                                  | Syndicat Intercommunal de Valberg                                                           |
| <b>Acteurs institutionnels</b>   | Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie (ADEME)                            |
|                                  | Agence Régionale pour la Biodiversité et l'Environnement (ARBE)                             |
|                                  | CNFPT (Centre National de la Fonction Publique Territoriale)                                |
|                                  | Département des Alpes Maritimes 06                                                          |
|                                  | Éco-Organismes (CITEO pour les emballages papiers et le verre, COREPILE pour les piles ...) |
|                                  | Europe                                                                                      |
|                                  | Région SUD                                                                                  |
| <b>Espaces naturels protégés</b> | Parc National du Mercantour                                                                 |
|                                  | Parc Naturel Régional (PNR) des Pré-Alpes d'Azur                                            |
|                                  | Réserve Naturelle Régionale (RNR) des Gorges de Daluis                                      |
|                                  | Sites Natura 2000                                                                           |

Tableau 9 : Acteurs publics, institutionnels et espaces naturels répertoriés

Ainsi, ils peuvent être des **relais**, diffusant et essaimant vers d'autres cibles (membres, agents, clients...) ou des **partenaires** organisant alors eux-mêmes la mise en œuvre des actions.

| <b>Thématique(s) / Champ d'action(s)</b>                                                                    | <b>Localisation / Nombre d'entité</b>                                    |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------|
| Partenaires sur différentes thématiques déchets<br>Relai d'informations                                     | 34 communes                                                              |
| Gaspillage Alimentaire (GA), compostage, sensibilisation                                                    | 15 écoles et un collège                                                  |
| GA, tri sélectif                                                                                            | 3 EHPAD et 1 hôpital à Puget-Théniers                                    |
| Restauration des Terrains en Montagne (RTM)                                                                 | Alpes Maritimes                                                          |
| Actions communes sur différentes thématiques déchets<br>Partage de connaissances et de ressources           | 4 EPCI : Cannes-Lérins, Sophia-Antipolis, Pays de Grasse et Alpes d'Azur |
| Partenaire sur différentes thématiques déchets dont le programme familles zéro déchet                       | Siège social à Cannes                                                    |
| Eau et assainissement, prévention des risques, sensibilisation                                              | Territoire Maralpin                                                      |
| Partenaire sur différentes thématiques déchets<br>Relai d'informations                                      | Station de Valberg                                                       |
| Financement et soutien aux projets de prévention, information, organisations d'ateliers, formations         | Antenne pour la région PACA                                              |
| Animateur de la charte zéro déchet plastique                                                                | Antenne pour la région PACA                                              |
| Organisation d'ateliers, formations                                                                         | National                                                                 |
| Financement et soutien aux projets de prévention                                                            | Alpes Maritimes                                                          |
| Financement des projets en lien avec l'éco-organisme, organisation d'ateliers                               | National                                                                 |
| Financement et soutien aux projets de prévention, organisation d'ateliers                                   | Europe                                                                   |
| Financement et soutien aux projets de prévention, organisation d'ateliers                                   | PACA                                                                     |
| Education à l'environnement                                                                                 | Haut Var                                                                 |
| Partenaires sur différentes thématiques déchets dont les déchets évènementiels, Education à l'environnement | Estéron                                                                  |
| Education à l'environnement                                                                                 | Daluis, Guillaumes                                                       |
| Education à l'environnement                                                                                 | 3 sites sur le territoire, animés par la CCAA <sup>1</sup>               |

| Type d'acteur              | Nom                                                               |
|----------------------------|-------------------------------------------------------------------|
| <b>Acteurs économiques</b> | Agriculteurs et éleveurs                                          |
|                            | Entreprises d'espaces verts                                       |
|                            | Entreprises du BTP                                                |
|                            | GEDAR (Groupement d'Études et de Développement Agricole et Rural) |
|                            | Hébergements hoteliers et Campings                                |
|                            | Magasins alimentaires                                             |
|                            | Restaurants                                                       |
| <b>Associations</b>        | Association des commerçants de Valberg                            |
|                            | Association Green                                                 |
|                            | Association ISATIS                                                |
|                            | Association Rivières Sauvages                                     |
|                            | Bulles d'Aires                                                    |
|                            | Centre social l'EPI                                               |
|                            | Comités de fêtes                                                  |
|                            | Earthwake                                                         |
|                            | Foyer Rural CEPAGE                                                |
|                            | Gesper                                                            |
|                            | Jardins partagés                                                  |
|                            | La Montagne qui Donne en Vie                                      |
|                            | LPO (Ligue de Protection des Oiseaux)                             |
|                            | Mercantour Ecotourisme                                            |
|                            | Montagn'Habits                                                    |
|                            | Mountain Riders                                                   |
|                            | Réseau Compost Citoyen                                            |
|                            | Sociétés de chasse                                                |

Tableau 10 : Acteurs économiques et associations répertoriés

| <b>Thématique(s) / Champ d'action(s)</b>                                                          | <b>Localisation / Nombre d'entité</b>                 |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------|
| GA, compostage, gestion des déchets verts                                                         | Une centaine de structures agricoles                  |
| Gestion des déchets verts                                                                         | Une vingtaine sur le territoire                       |
| Gestion des déchets liés aux activités professionnelles                                           | plus d'une centaine sur le territoire                 |
| Développement agricole, relai d'informations                                                      | Alpes Maritimes                                       |
| GA, compostage, tri sélectif                                                                      | Environ 60 hébergements hoteliers et 9 campings       |
| GA, compostage, tri sélectif                                                                      | Une vingtaine sur le territoire                       |
| GA, compostage, tri sélectif                                                                      | Environ 70 restaurants dont une vingtaine sur Valberg |
| Relai d'informations                                                                              | Péone                                                 |
| organisation de ramassages des déchets sauvages                                                   | Alpes Maritimes                                       |
| GA, compostage, tri sélectif                                                                      | Ascros et Villars-sur-Var                             |
| Financement d'opérations sur les rivières,<br>relai d'information                                 | 5 rivières labélisées sur le territoire               |
| Relais d'informations, sensibilisation                                                            | Estéron                                               |
| Relais d'informations, sensibilisation,<br>activités péri-scolaires                               | Guillaumes                                            |
| Déchets évènementiels, sensibilisation                                                            | CCAA                                                  |
| Recyclage des déchets plastiques                                                                  | Puget-Théniers                                        |
| Relais d'informations, sensibilisation                                                            | Puget-Théniers                                        |
| Formations et informations sur le compostage                                                      | Dignes (04)                                           |
| Jardinage au naturel et compostage                                                                | 4 connus sur le territoire et 4 en projet             |
| organisation de ramassages des déchets sauvages,<br>sensibilisation                               | Beuil                                                 |
| Déchets sauvages, sensibilisation, relai d'information                                            | Puget-Théniers                                        |
| Relai d'informations auprès des socio-professionnels                                              | Mercantour                                            |
| Recyclage des textiles                                                                            | Saint Auban                                           |
| Partenaire sur la thématique des déchets sauvages,<br>organisation de ramassages, sensibilisation | Actions au niveau de la Station de Valberg            |
| Informations sur le compostage et mise en réseau                                                  | Antenne sur les Alpes Maritimes                       |
| Relai d'informations                                                                              | Une dizaine sur le territoire                         |

### ATOUTS (facteurs internes)

- Population rurale, plus sensible à la nature présentant donc un fort potentiel pour le développement du compostage domestique.
- Bon maillage des équipements : 3 déchèteries, 185 PAV.
- Volonté politique forte, position commune des maires pour agir de manière collective.
- Territoire engagé dans le développement durable (PCAET, Scot...) et les démarches de prévention (distribution de composteurs individuels, sensibilisation dans les écoles...).
- Une population scolarisée déjà sensibilisé au développement durable.
- Acteurs locaux actifs.
- Vaste éventail d'activités touristiques tournées vers la nature et le développement durable.
- Agriculture locale tournée vers l'agriculture biologique et le respect de la nature.

### OPPORTUNITÉS (facteurs externes)

- Bon accompagnement des institutions (Europe, Région, département, ADEME)
- Nombreux appels à projet et subvention
- Partage d'expériences au niveau de CAP AZUR et volonté commune de réaliser des PLPDMA complémentaires.
- Lancement en parallèle du PLPDMA de l'étude sur le tri à la source des biodéchets

## FAIBLESSES (facteurs internes)

- Vaste territoire rural peu peuplé, avec trois secteurs aux problématiques différentes.
- Peu d'options d'achats en vrac et denrées alimentaires chères.
- Vieillesse de la population et dessèchement des ménages.
- Manque de moyen humain pour animer les actions.
- Besoin de sensibiliser et informer les élus et les agents communaux.
- Forte variation saisonnière de la population et donc de la production de déchets.
- Manque de suivi des tonnages, ce qui induit des difficultés pour extrapoler.
- Pas de valorisation des déchets directement sur le territoire.

## MENACES (facteurs externes)

- Communication : difficulté à mobiliser les citoyens et à maintenir les bonnes pratiques sur le long terme.
- Maintenir l'implication des partenaires pour porter la prévention.
- Crise sanitaire qui induit de multiples difficultés pour le traitement des déchets avec notamment la production de nombreux déchets à usage unique (gants, masques), déchets qui se retrouvent également dans la nature.
- Crise mondiale du textile menaçant la collecte des textiles sur le territoire.
- Saturation des centres de tri dans les Alpes Maritimes.

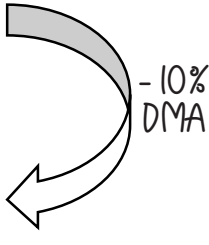
## 2 PLAN D ACTIONS PLURIANNUEL

### 2.1 / Objectif stratégique de réduction des Déchets Ménagers et Assimilés

L'objectif régional fixé par le SRADDET est de diminuer de 10% les DMA entre 2015 et 2025.

Cet objectif est repris par le PLPDMA de la CCAA comme étant l'objectif global à atteindre. Sachant qu'en 2015, 5738 tonnes de DMA ont été produits soit 593 kg/hab, **l'objectif est de limiter à 5164 tonnes la production de DMA sur le territoire d'ici à 2026.**

|               | OMr     | Emballages<br>et papiers | Verre | Déchets des<br>déchèteries | DMA     |
|---------------|---------|--------------------------|-------|----------------------------|---------|
| 2015          | 3 118 t | 421 t                    | 344 t | 1 855 t                    | 5 738 t |
| 2020          | 3 031 t | 471 t                    | 360 t | 2 610 t                    | 6 472 t |
| Objectif 2026 |         |                          |       |                            | 5 164 t |



A curved arrow points from the 2020 DMA value (6 472 t) to the 2026 objective (5 164 t), with the label '-10% DMA' next to it.

Tableau 11 : Récapitulatif des objectifs de réduction de la CCAA

Or, si l'on regarde l'évolution de la production de DMA entre 2015 et 2020 (figure 10, tableau 11), on constate une hausse de 12,6%, soit 734 tonnes supplémentaires.

**L'objectif, actualisé sur les chiffres de 2020, est donc de faire diminuer les DMA de 20,2%.**

## 2.2/ Construction du plan d'actions

La construction du plan d'actions a été réalisé en suivant les recommandations de l'ADEME, notamment pour la définition des axes de travail. Ainsi, les 24 actions du PLPDMA sont catégorisées dans 3 axes transversaux et 4 axes thématiques. Un récapitulatif de ces actions est donné en pages 42 et 43, puis, chaque action est détaillée.

Pour atteindre l'objectif fixé dans le PLPDMA, le plan d'actions prend en compte :

- Les **thématiques prioritaires** définies par les maires lors de la première réunion de la CCES le 2 Novembre 2020 et dans leurs réponses au questionnaire de prévention.

-> Ces thématiques sont le **compostage** et le **broyage des déchets verts**.

Au vu de leur importance, un atelier thématique a été organisé le 7 Janvier 2021 sur la gestion des déchets organiques du territoire. Le but de l'atelier a été de cerner les besoins et les attentes sur cette thématique pour pouvoir proposer des actions adaptées.

- Les **gisements principaux** identifiés par le diagnostic et sur lesquels il est important d'agir :

-> Les **Ordures Ménagères** qui représentent, en 2020, 46,8% des DMA

-> Les **déchets des déchèteries** qui représentent, en 2020, 40,3% des DMA

C'est sur ces deux gisements que vont se concentrer les actions du programme. Le but sera de réduire leur production et d'inciter à un transfert de flux notamment en ce qui concerne les OM dont une grande partie pourrait être valorisé (amélioration du geste de tri, tri à la source des biodéchets...).

Chaque action du PLPDMA renseigne :

- L'identité du maître d'ouvrage de l'action et le(s) acteur(s) associé(s)
- Les objectifs de réduction des DMA et leurs indicateurs de suivi
- La description des moyens techniques, humains et financiers nécessaires
- Le calendrier prévisionnel de réalisation

## 2.3/ Les actions du PLPDMA

### Axe transversale : Être éco-responsable

#### A-1 : Mise en place d'une administration écoresponsable

- 1/ Etablir et mettre à jour un diagnostic des déchets et pratiques des administrations publiques
- 2/ Mettre en place une charte de l'éco-agent pour les agents de la CCAA

#### A-2 : Prise en compte de la prévention des déchets dans les politiques d'achats publiques

- 1/ Renforcer et systématiser la prise en compte de la prévention des déchets dans les politiques d'achats publiques
- 2/ Développer une «charte des achats durables»

### Axe transversale : Sensibiliser les acteurs

#### B-1 : Mise en place d'une stratégie de communication pour promouvoir la prévention des déchets

- 1/ Rendre disponible les informations sur internet
- 2/ Elaborer un plan de communication en lien avec CAP AZUR
- 3/ Améliorer le relai des informations au niveau des communes et des partenaires de la CCAA

#### B-2 : Sensibilisation du grand public

- 1/ Créer un stand et des activités sur la prévention des déchets
- 2/ Participer aux manifestations locales via le stand de prévention
- 3/ Aller au plus près des habitants
- 4/ Utiliser les camions de collecte pour passer les messages de prévention

#### B-3 : Réalisation des animations scolaires

- 1/ Concevoir et animer des activités autour de la prévention des déchets
- 2/ Réaliser des projets scolaires en lien avec la prévention des déchets

#### B-4 : Sensibilisation des commerçants du territoire à la réduction des déchets

- 1/ Promouvoir le label «commerces engagés»
- 2/ Accompagner les commerçants vers le zéro déchet

#### B-5 : Promotion du tri des déchets hors foyers

- 1/ Développer le tri des déchets dans l'espace urbain
- 2/ Réfléchir à des solutions pour faciliter le tri du verre et des emballages des acteurs économiques

#### B-6 : Actions autour des déchets sauvages

- 1/ Accompagner les opérations de nettoyage de la nature
- 2/ Améliorer les dispositifs pédagogiques des actions de nettoyage de la nature

### Axe transversale : Utiliser les instruments économiques

#### C-1 : Etude de la mise en place de la tarification incitative pour les entreprises

- 1/ Lancer une étude de faisabilité sur la tarification incitative pour les entreprises

#### C-2 : Réalisation de la matrice des coûts du service de gestion des Ordures Ménagères

- 1/ Réaliser une matrice des coûts du service de gestion des Ordures Ménagères
- 2/ Valoriser la matrice auprès des élus

#### C-3 : Mettre en place un suivi de la fréquentation des déchèteries

- 1/ Lancer une réflexion sur l'accès aux déchèteries

## Axe thématique : Lutter contre le gaspillage alimentaire

### 1-1 : Lutte contre le gaspillage alimentaire dans la restauration collective

*1/ Mener une réflexion sur la présentation des plats aux enfants*

### 1-2 : Elargissement des actions à d'autres acteurs du territoire

*1/ Recenser les acteurs du territoire et les actions déjà mises en place*

*2/ Aider et informer les acteurs dans leur démarche*

## Axe thématique : Éviter la production de déchets verts et encourager la gestion de proximité des biodéchets

### 2-1 : Promotion du compostage individuel

*1/ Former et remettre les composteurs aux foyers volontaires*

*2/ Effectuer un suivi des dotations en composteurs*

### 2-2 : Etude de la faisabilité de la collecte des biodéchets sur le territoire

*1/ Tester la collecte des biodéchets sur une zone test*

### 2-3 : Promotion du compostage en établissement pour les gros producteurs de biodéchets

*1/ Mettre en place des solutions de gestion des biodéchets pour les gros producteurs du territoire*

### 2-4 : Promotion du compostage partagé

*1/ Equiper les communes volontaires de composteurs partagés*

### 2-5 : Promotion du broyage des déchets verts

*1/ Broyer les déchets verts des particuliers*

*2/ Mettre en place des opérations de broyage des sapins de Noël*

### 2-6 : Déploiement d'un réseau d'échange de broyat

*1/ Promouvoir la plateforme bourse 0 vert auprès des producteurs et des demandeurs de broyat*

### 2-7 : Mise en place d'un réseau de référents et de guides composteurs

*1/ Former et animer un réseau de référents et de guides composteurs sur le territoire*

## Axe thématique : Mettre en place des actions emblématiques favorisant la consommation responsable

### 3-1 : Animation du programme familles zéro déchet

*1/ Animer le programme familles zéro déchet*

### 3-2 : Action STOP PUB

*1/ Déployer l'action sur le territoire en lien avec les campagnes de communication CAP AZUR*

### 3-3 : Actions sur les déchets événementiels

*1/ Améliorer la gestion des déchets lors des différents événements organisés sur le territoire*

*2/ Mettre en place une charte «éco-événement» à disposition des communes de la CCAA*

## Axe thématique : Augmenter la durée de vie des produits

### 4-1 : Promotion de la réparation des objets sur le territoire

*1/ Promouvoir et accompagner la mise en place d'ateliers de réparation sur le territoire*

## Fiche action A-1

### Mise en place d'une administration écoresponsable

#### Contexte

Lors de l'élaboration du diagnostic du PLPDMA, un questionnaire a été envoyé aux mairies et aux différents services de la CCAA. Ce questionnaire a eu pour objectifs de réaliser un état des lieux des actions liées à la prévention des déchets mises en place au sein des différentes administrations. Il est ressorti de ce questionnaire que la prévention des déchets était globalement prise en compte dans les administrations, notamment au niveau de la réduction des papiers et de la vaisselle jetable.

La CCAA, de par ses engagements forts en matière de développement durable, tend à devenir une administration écoresponsable. Pour définir les contours précis de cette administration écoresponsable, il est prévu que les agents formalisent collectivement les bonnes pratiques déjà mises en place ou à diffuser dans une «charte de l'éco-agent» ou équivalent. Cette démarche, lancée dans le cadre du PCAET, inclus nécessairement la prévention des déchets et fait donc partie des actions à mettre en place dans le PLPDMA.

**Maître d'ouvrage**  
CCAA

**Acteurs associés**  
Communes, ADEME

#### OBJECTIFS GÉNÉRAUX

- Sensibiliser à la prévention des déchets dans les administrations et inciter au changement de pratique
- Connaître les actions de prévention mises en place au sein des administrations

#### OBJECTIFS CHIFFRÉS

- Mettre en place une charte de l'éco-agent au sein de la CCAA d'ici 2024
- Sensibiliser l'ensemble des communes à la prévention des déchets d'ici 2023

#### Planning prévisionnel

|                         | 2021 | 2022 | 2023 | 2024 | 2025 | 2026 |
|-------------------------|------|------|------|------|------|------|
| Action opérationnelle 1 |      |      | x    |      |      | x    |
| Action opérationnelle 2 |      | x    | x    | x    |      |      |

## Action opérationnelle n°1

### Etablir et mettre à jour un diagnostic des déchets et pratiques des administrations publiques

#### DESCRIPTION DE L'ACTION

Le questionnaire, réalisé dans le cadre du diagnostic, a permis d'établir un état des lieux de la prévention des déchets dans les administrations publiques.

Relancer ce questionnaire tous les 3 ans permettra d'une part de suivre l'évolution des mesures mises en place au sein des administrations et d'autre part d'apporter des informations pertinentes aux communes.

#### Objectif opérationnel

Connaitre et mesurer les changements de pratiques liées à la prévention des déchets

#### Indicateur de suivi

Evolution des réponses au questionnaire

#### Moyens techniques

Diffusion du questionnaire et analyse des réponses

#### Moyens humains

Chargé(e) de mission

#### Moyens financiers

## Action opérationnelle n°2

### Mettre en place une charte de l'éco-agent pour les agents de la CCA

#### DESCRIPTION DE L'ACTION

L'objectif de la charte est de diffuser les bonnes pratiques au sein de tous les services de la CCA.

La mise en place de la charte permettra d'améliorer la gestion des déchets au quotidien ou dans les événements (ecocup, tri, compostage, papier...). De plus, la charte servira à faciliter l'intégration des nouveaux agents en leur fournissant des informations pratiques sur les services et le territoire.

#### Objectifs opérationnels

Sensibiliser les agents à l'écologie

Réduire les déchets

#### Indicateurs de suivi

Nombre d'agents déclarant pratiquer des gestes écoresponsables

Quantité de déchets évités

#### Moyens techniques

#### Moyens humains

Chargé(e) de mission  
Service Civique

#### Moyens financiers

### Fiche action A-2

## Prise en compte de la prévention des déchets dans les politiques d'achats publiques

### Contexte

Les marchés publics sont des leviers importants pour réduire les déchets à la source car ils permettent une prise en compte de la prévention des déchets à tous les niveaux :

- Quantité et nature du produit = Définition du besoin
- Logistique et conditionnement = Approvisionnement
- Traitement des déchets = Gestion de la fin de vie des produits

La prise en compte de la prévention des déchets dans les politiques d'achats publiques est donc primordiale. Dans un premier temps, il sera important de définir les besoins et les critères environnementaux qui seront pris en compte dans les achats publics.

Puis, dans un second temps, une fois que le travail sur la prévention des déchets sera amorcé, une «charte des achats durables» pourra être développée. La mise en place de cette charte permettra d'une part de structurer les politiques d'achats publics et d'autre part de traiter des sujets transversaux à de nombreux domaines d'actions.

**Maître d'ouvrage**  
CCAA

**Acteurs associés**  
Communes

### OBJECTIFS GÉNÉRAUX

- Prendre en compte la prévention des déchets dans les politiques d'achats publics
- Mettre en place une «charte des achats durables»

### Planning prévisionnel

|                         | 2021 | 2022 | 2023 | 2024 | 2025 | 2026 |
|-------------------------|------|------|------|------|------|------|
| Action opérationnelle 1 | x    | x    | x    | x    | x    | x    |
| Action opérationnelle 2 |      |      | x    | x    |      |      |

## **Action opérationnelle n°1**

### **Renforcer et systématiser la prise en compte de la prévention des déchets dans les politiques d'achats publiques**

#### **DESCRIPTION DE L'ACTION**

La réduction des déchets dans les commandes publiques nécessite une réflexion intégrée dès l'achat. Ainsi, cette action aura pour objectif de définir :

- les besoins de chaque service de l'intercommunalité
- les critères environnementaux à intégrer dans les différents marchés

#### **Objectif opérationnel**

Inclure au moins une clause relative à la prévention des déchets dans tous les marchés

#### **Indicateur de suivi**

Nombre de marchés publics intégrant une clause relative à la prévention des déchets



#### **Moyens techniques**

#### **Moyens humains**

Responsable service financier  
Chargé(e) de mission

#### **Moyens financiers**

## **Action opérationnelle n°2**

### **Développer une «charte des achats durables»**

#### **DESCRIPTION DE L'ACTION**

La réalisation de la charte a pour but d'étendre la réflexion menée sur la prévention des déchets à d'autres thématiques environnementales et sociales.

La charte permettra alors de systématiser la prise en compte de ces critères au sein de la commande publique. Cet outil aura pour vocation de définir les besoins de l'intercommunalité, les cahiers des charges et les critères de sélection des fournisseurs et prestataires.

#### **Objectif opérationnel**

Réalisation de la charte des achats durables

#### **Indicateur de suivi**

Nombre de marchés publics respectant la charte



#### **Moyens techniques**

#### **Moyens humains**

Chargé(e) de mission

#### **Moyens financiers**

## Fiche action B-1

### Mise en place d'une stratégie de communication pour promouvoir la prévention des déchets

#### Contexte

Il existe une forte demande d'informations de la part des élus et des citoyens ce qui incite Alpes d'Azur à améliorer sa communication d'année en année.

La CCAA utilise principalement sa page facebook pour informer ses administrés. En 2022, un nouveau canal numérique viendra s'ajouter : le site internet de la CCAA. Ce site internet permettra de rendre disponible les informations sur internet et d'avoir une meilleure visibilité des initiatives et événements mis en place sur le territoire.

Le pôle métropolitain CAP AZUR dont fait partie la CCAA permet, d'une part, de donner une identité visuelle aux campagnes de communication via une charte graphique commune et, d'autre part, de lancer des campagnes de communication coordonnées entre les EPCI pour augmenter la portée de l'action.

Enfin, les vecteurs essentiels de la communication sur le territoire sont les élus, les associations, et les médias locaux. Aussi, un travail est à réaliser pour améliorer et faciliter la diffusion des informations et le partage des connaissances avec les partenaires.

**Maître d'ouvrage**  
CCAA

**Acteurs associés**  
CAP AZUR, communes, associations

#### OBJECTIFS GÉNÉRAUX

- Augmenter le niveau de connaissance sur la prévention des déchets de la population et encourager les changements de comportements
- Valoriser les actions de prévention engagées sur le territoire

#### OBJECTIF CHIFFRÉ

- Rendre l'information accessible à l'ensemble des ménages du territoire dès 2021

## Planning prévisionnel

|                         | 2021 | 2022 | 2023 | 2024 | 2025 | 2026 |
|-------------------------|------|------|------|------|------|------|
| Action opérationnelle 1 | x    | x    | x    | x    | x    | x    |
| Action opérationnelle 2 | x    | x    | x    | x    | x    | x    |
| Action opérationnelle 3 | x    | x    | x    | x    | x    | x    |

### Action opérationnelle n°1 Rendre disponible les informations sur internet

#### DESCRIPTION DE L'ACTION

Le but de l'action est de :

- Rendre disponible l'ensemble des documents relatifs à la prévention et au tri des déchets sur le site internet de la CCAA et sur l'ensemble des canaux de diffusion disponibles
- Permettre une meilleure communication en ligne des événements liés aux déchets (nettoyage de la nature, programme famille zéro déchet...) et des initiatives locales
- Décliner des indicateurs de façon à mesurer l'impact de la communication

#### Objectifs opérationnels

Concevoir et diffuser des outils de prévention  
Communiquer sur les événements



#### Indicateurs de suivi

Nombre de documents mis en ligne  
Nombre de vues du site internet

#### Moyens techniques

Site internet  
Page facebook

#### Moyens humains

Chargé(e) de mission

#### Moyens financiers

## Action opérationnelle n°2

### Elaborer un plan de communication en lien avec CAP AZUR

#### DESCRIPTION DE L'ACTION

A ce jour, il n'y a pas de plan de communication pour diffuser les informations relatives à la prévention des déchets. Mettre en place un tel plan permettra de :

- relayer efficacement les campagnes de communication menées au niveau de CAP AZUR
- promouvoir les différentes actions menées sur le territoire
- générer des messages récurrents

Cette action permettra également de développer des indicateurs pertinents pour mesurer l'impact de la communication.

#### Objectif opérationnel

Mettre en place un plan de communication



#### Indicateur de suivi

Nombre de publications publiées

#### Moyens techniques

Plan de communication

#### Moyens humains

Chargé(e) de mission

#### Moyens financiers

## Action opérationnelle n°3

### Améliorer le relai des informations au niveau des communes et des partenaires de la CCAA

#### DESCRIPTION DE L'ACTION

Le questionnaire adressé aux communes a mis en évidence un besoin d'informations et de partage de bonnes pratiques. Ainsi, améliorer la diffusion des informations est une des priorités du programme.

Cette action opérationnelle visera à renforcer la diffusion des informations au travers de l'envoi de mails groupés et de l'organisation de commissions et d'ateliers pour les élus et les partenaires.

#### Objectifs opérationnels

Renforcer la communication

Organiser des rencontres



#### Indicateurs de suivi

Nombre de mails envoyés

Taux de participation

#### Moyens techniques

#### Moyens humains

Chargé(e) de mission

#### Moyens financiers

## Fiche action B-2

### Sensibilisation du grand public

#### Contexte

Cette action a pour but de renforcer la communication auprès du grand public par différents biais :

- créer des supports de communication variés et adaptés aux différents publics et les diffuser
- augmenter la présence de la CCAA sur les évènements menées sur le territoire (en lien avec la fiche action 3-3)
- effectuer une veille dans les mairies
- habiller les camions de collecte pour faire passer des messages de prévention

#### Maître d'ouvrage

CCAA

#### Acteurs associés

Communes, SMED,  
Organisateurs d'évènements

#### OBJECTIFS GÉNÉRAUX

- Sensibiliser un large public à la prévention et au tri des déchets
- Etre en contact direct avec le public pour l'informer, l'orienter, le conseiller
- Utiliser les camions pour diffuser les messages de prévention

#### Planning prévisionnel

|                         | 2021 | 2022 | 2023 | 2024 | 2025 | 2026 |
|-------------------------|------|------|------|------|------|------|
| Action opérationnelle 1 | x    | x    |      |      |      |      |
| Action opérationnelle 2 |      | x    | x    | x    | x    | x    |
| Action opérationnelle 3 | x    | x    | x    | x    | x    | x    |
| Action opérationnelle 4 |      | x    |      |      |      |      |

## Action opérationnelle n°1

### Créer un stand et des activités sur la prévention des déchets

#### DESCRIPTION DE L'ACTION

La CCAA ne possède actuellement pas de stand de sensibilisation dédié à la prévention et au tri des déchets. Or, la CCAA est de plus en plus sollicitée pour participer aux événements locaux. La création d'un tel stand devient donc nécessaire en plus de la conception d'activités pour rendre le stand vivant. Les supports qui seront conçus pour le stand suivront la charte graphique de CAP AZUR.

Les supports, activités et animations conçues pour ce stand, couvriront plusieurs thématiques de la prévention des déchets tels que le tri, le compostage, le zéro déchet...

#### Objectif opérationnel

Créer de nouveaux supports



#### Indicateur de suivi

Nombre de supports créés

#### Moyens techniques

Supports de communication

#### Moyens humains

Ambassadeur/trice du tri  
Services civiques

#### Moyens financiers

4 000 €

## Action opérationnelle n°2

### Participer aux manifestations locales via le stand de prévention

#### DESCRIPTION DE L'ACTION

Un stand de prévention est utilisé pour sensibiliser les participants à un événement public à la prévention des déchets et sert à rappeler les consignes de tri en vigueur sur le territoire. La présence d'animation sur le stand permet de rendre le stand plus ludique et attrayant. Ce stand sera tenu par l'ambassadeur/trice du tri de la CCAA et des services civiques qui viendront en soutien notamment sur la partie compostage et gaspillage alimentaire.

#### Objectif opérationnel

Promouvoir les gestes de tri et la prévention  
des déchets



#### Indicateur de suivi

Nombre de personnes sensibilisées  
sur le stand

#### Moyens techniques

Stands, supports de communication,  
Consommables

#### Moyens humains

Ambassadeur/trice du tri  
Services civiques

#### Moyens financiers

## Action opérationnelle n°3

### Aller au plus près des habitants

#### DESCRIPTION DE L'ACTION

La CCAA proposera aux communes volontaires que l'ambassadeur/trice vienne effectuer une veille sur leur commune. En effet, la sensibilisation en porte à porte est peu adaptée au territoire et cette mission de l'ambassadeur/trice sera donc remplacée par la réalisation de veilles.

La veille se tiendra dans le lieu choisi par la commune (par exemple la mairie, la médiathèque, l'office du tourisme...) et permettra de sensibiliser les habitants et de répondre à leurs questions concernant le tri des déchets ou tout autre sujet lié à la prévention.

#### Objectif opérationnel

Promouvoir les gestes de tri et  
la prévention des déchets



#### Indicateur de suivi

Nombre de personnes sensibilisées  
lors des veilles

#### Moyens techniques

Stands et supports de communication  
Consommables

#### Moyens humains

Ambassadeur/trice du tri  
Services civiques

#### Moyens financiers

## Action opérationnelle n°4

### Utiliser les camions de collecte pour passer les messages de prévention

#### DESCRIPTION DE L'ACTION

Parmi les camions de collecte de la CCAA, un est habillé pour promouvoir l'ETC et les nouvelles consignes de tri et deux sont habillés pour mettre en avant l'action phare liée à l'économie circulaire menée sur la CCAA : l'expérimentation earthwake (cf. page 29).

Le but de cette action est d'utiliser les autres camions de collecte non habillés pour faire passer des messages de prévention.

#### Objectif opérationnel

Sensibiliser les habitants



#### Indicateur de suivi

Nombre de camions habillés

#### Moyens techniques

Habillage des camions

#### Moyens humains

Chargé(e) de mission  
Ambassadeur/trice du tri

#### Moyens financiers

## Fiche action B-3

### Réalisation des animations scolaires

#### Contexte

De nombreuses activités scolaires sont déjà proposées aux enfants par la CCAA sur les thématiques de la protection de l'environnement et sur la prévention des risques naturels. Toutefois, à l'heure actuelle, aucune activité spécifique sur la prévention et le tri des déchets n'est proposée. Or, la sensibilisation des enfants est un des axes majeurs de la prévention puisque c'est un public particulièrement réceptif et, par leurs biais, les parents sont également sensibilisés à ces thématiques.

Cette fiche action vise à concevoir un programme de sensibilisation pour les enfants qui sera mis en place progressivement dans les écoles et les structures du périscolaire au cours des prochaines années.

**Maître d'ouvrage**  
CCAA

**Acteurs associés**  
Ecoles, périscolaire

#### OBJECTIFS GÉNÉRAUX

- Faire connaître les notions de prévention et de tri des déchets à un jeune public
- Mener des projets de prévention dans les écoles
- Promouvoir les actions de prévention des déchets mis en place dans les écoles

#### OBJECTIF CHIFFRÉ

- Réaliser au moins une animation scolaire dans tous les établissements de la CCAA d'ici à 2026

#### Planning prévisionnel

|                         | 2021 | 2022 | 2023 | 2024 | 2025 | 2026 |
|-------------------------|------|------|------|------|------|------|
| Action opérationnelle 1 |      | x    | x    | x    | x    | x    |
| Action opérationnelle 2 |      | x    | x    | x    | x    | x    |

## Action opérationnelle n°1

### Concevoir et animer des activités autour de la prévention des déchets

#### DESCRIPTION DE L'ACTION

Les animations scolaires qui seront proposées couvriront différentes thématiques de la prévention et du tri des déchets. Un focus sur le gaspillage alimentaire et le compostage sera fait dans le cadre du programme IP LIFE SMART WASTE.

En effet, jusqu'en 2023, la CCAA bénéficiera d'un renfort de services civiques dont les missions seront ciblées sur le compostage et le gaspillage alimentaire. Ces services civiques viendront donc épauler l'ambassadeur/trice du tri dans l'animation des activités liées aux biodéchets.

#### Objectifs opérationnels

Sensibiliser les enfants aux gestes de tri ----->  
Réaliser des animations dans tous les établissements de la CCAA d'ici à 2026 ----->

#### Indicateurs de suivi

Nombre d'enfants sensibilisés  
Nombre d'établissements où une animation a été effectuée

#### Moyens techniques

Supports pédagogiques

#### Moyens humains

Ambassadeur/trice du tri  
Services civiques

#### Moyens financiers

4 000 €

## Action opérationnelle n°2

### Réaliser des projets scolaires en lien avec la prévention des déchets

#### DESCRIPTION DE L'ACTION

Le but sera de réaliser avec les établissements scolaires ou périscolaires volontaires un projet pédagogique.

Le projet pédagogique sera monté avec les équipes enseignantes et pourra prendre diverses formes (film, diagnostic prévention, réalisation d'affiches ...).

#### Objectif opérationnel

Rendre les enfants acteurs au travers de projets pédagogiques ----->

#### Indicateur de suivi

Nombre de projets montés dans les écoles et impact du projet sur la réduction des déchets

#### Moyens techniques

Supports pédagogiques de communication

#### Moyens humains

Ambassadeur/trice du tri  
Services civiques

#### Moyens financiers

### Fiche action B-4

## Sensibilisation des commerçants du territoire à la réduction des déchets

### Contexte

Dans le cadre du programme Familles Zéro Déchet, les commerçants de la commune accueillant les ateliers sont sensibilisés au zéro déchet. S'ils le souhaitent, ils peuvent s'engager dans une démarche de réduction des déchets en signant la charte du label «commerçants engagés» et en apposant sur leur devanture l'autocollant «ici on accepte vos contenants et sacs réutilisables».

Le PNR des Préalpes d'Azur va lancer en 2021 un projet «réseau des épiceries zéro déchet» sur son territoire. Dans ce cadre, plusieurs épiceries, dont une de la CCAA, seront accompagnées dans une démarche de réduction des déchets et notamment des déchets plastiques. Le projet a pour objectif d'identifier les solutions 0 déchet correspondant aux clients locaux et d'investir dans le matériel nécessaire aux épiceries pour mettre en place ces solutions.

#### Maîtres d'ouvrage

Action n°1 : SMED, CCAA  
Action n°2 : PNR des Pré-Alpes d'Azur

#### Acteurs associés

Commerçants, CAP AZUR

### OBJECTIFS GÉNÉRAUX

- Favoriser les pratiques éco-responsables chez les commerçants
- Permettre aux consommateurs d'apporter leurs propres contenants

### OBJECTIF CHIFFRÉ

- Accompagner au moins une épicerie dans la réduction des déchets

### Planning prévisionnel

|                         | 2021 | 2022 | 2023 | 2024 | 2025 | 2026 |
|-------------------------|------|------|------|------|------|------|
| Action opérationnelle 1 | x    | x    |      |      |      |      |
| Action opérationnelle 2 |      | x    | x    |      |      |      |

## Action opérationnelle n°1

### Promouvoir le label «commerces engagés»

#### DESCRIPTION DE L'ACTION

Cette action opérationnelle vise à continuer à promouvoir ce label grâce au programme Familles Zéro Déchet et à faire connaître ce label à tous les commerçants du territoire grâce à l'ambassadeur/trice du tri. D'autre part, afin de mesurer l'impact de ce label sur les habitudes de consommation, un suivi sera effectué auprès des commerçants engagés. Ce suivi se fera sous la forme d'une enquête ou d'un questionnaire adressé aux commerçants.

#### Objectif opérationnel

Sensibiliser les commerçants au  
changement des pratiques des consommateurs



#### Indicateur de suivi

Nombre de commerces engagés  
questionnaire ou enquête de suivi

#### Moyens techniques

Autocollants

#### Moyens humains

Prestataire du SMED  
Ambassadeur/trice du tri

#### Moyens financiers

## Action opérationnelle n°2

### Accompagner les commerçants vers le zéro déchet

#### DESCRIPTION DE L'ACTION

Le projet du PNR est financé par la région et durera un an à partir de 2022.

Le projet se déroulera en 4 phases :

- Constitution des groupes de travail
- Réalisation de benchmark sur les solutions existantes
- Conception de la démarche avec les épiceries
- Déploiement de la démarche (achat de matériels, supports de communication...)

#### Objectifs opérationnels

Réduire les déchets des épiceries



#### Indicateurs de suivi

% de produits vendus sans emballage  
Questionnaire ou enquête de suivi

Changement des pratiques des consommateurs



#### Moyens techniques

Achat de matériels pour les épiceries  
supports de communication

#### Moyens humains

Chargé(e) de mission PNR  
Chargé(e) de mission CCAA

#### Moyens financiers

Pour l'ensemble du projet : 36 000 €

## Fiche action B-5

### Promotion du tri des déchets hors foyers

#### Contexte

Les lieux accueillants du public tels que les parcs, rues ou jardins sont souvent équipés en poubelles grises mais rarement de poubelles de tri. Ainsi, un des objectifs de cette fiche action est de déployer des solutions pour équiper les communes volontaires de poubelles de tri urbaines.

De plus, la rationalisation du nombre de PAV et le passage sur l'ensemble du territoire en colonnes semi-enterrées en Octobre 2020, a fait émerger de nouvelles problématiques pour le tri des déchets des acteurs économiques et du secteur tertiaire (hopital, écoles...). Ainsi, une réflexion sera menée sur les solutions à mettre en place pour faciliter le tri des déchets.

#### Maître d'ouvrage

CCAA

#### Acteurs associés

Communes, Acteurs économiques, Hopital,  
Ecoles

#### OBJECTIFS GÉNÉRAUX

- Faciliter le geste de tri hors foyers
- Faciliter le geste de tri aux acteurs économiques

#### OBJECTIFS CHIFFRÉS

- Mettre en place des poubelles de tri urbaines dans au moins 5 communes volontaires

#### Planning prévisionnel

|                         | 2021 | 2022 | 2023 | 2024 | 2025 | 2026 |
|-------------------------|------|------|------|------|------|------|
| Action opérationnelle 1 |      |      | x    | x    |      |      |
| Action opérationnelle 2 |      | x    | x    | x    | x    | x    |

## Action opérationnelle n°1

### Développer le tri des déchets dans l'espace urbain

#### DESCRIPTION DE L'ACTION

Le tri des déchets hors foyer est une problématique importante pour les centres villages, notamment touristiques. Les communes volontaires seront accompagnées par la CCAA dans la mise en place de poubelles de tri urbaines. Ces poubelles de tri, mises en plus des poubelles d'ordures ménagères urbaines, permettront d'augmenter les déchets recyclables collectés. Toutefois, le choix du mobilier urbain et leur implantation doit être bien réfléchi et fait de manière concertée avec les services communaux qui auront à les gérer.

#### Objectif opérationnel

Mettre en place des poubelles de tri  
dans l'espace urbain



#### Indicateur de suivi

Nombre de communes équipées

#### Moyens techniques

Mobilier urbain

#### Moyens humains

Services communaux

#### Moyens financiers

## Action opérationnelle n°2

### Réfléchir à des solutions pour faciliter le geste du tri des acteurs économiques

#### DESCRIPTION DE L'ACTION

Pour faciliter et encourager le tri du verre et des emballages des acteurs économiques, une réflexion sera menée sur les solutions à mettre en place.

#### Objectif opérationnel

Former un groupe de travail



#### Indicateur de suivi

Compte rendu des réunions

#### Moyens techniques

#### Moyens humains

Responsable du service OM  
Chargé(e) de mission

#### Moyens financiers

### Fiche action B-6

#### Actions autour des déchets sauvages

##### Contexte

Les déchets sauvages sont une source de pollution pour les sols et l'eau et ils dégradent également les paysages. Sur le territoire de nombreuses actions de nettoyage de la nature sont menées par les écoles, les communes ou les associations. La CCAA vient en soutien sur ces opérations de nettoyage en procédant, par exemple, à l'enlèvement des déchets récoltés.

Mountain Riders, sur la station de Valberg, en plus d'organiser des opérations de nettoyage, gère également un programme Montagne Zéro Déchet. Le but de ce programme est d'accompagner, de sensibiliser et d'éduquer à la réduction à la source des déchets sauvages en montagne. Pour ce faire, l'association met à disposition des méthodes et outils pédagogiques aux bénéficiaires du programme dont font partis la CCAA et la station de Valberg.

A ce titre, ils s'associeront à Mountain Riders pour développer les dispositifs pédagogiques.

##### Maître d'ouvrage

Mountain Riders, CCAA

##### Acteurs associés

Tout organisateur d'opération de nettoyage

##### OBJECTIFS GÉNÉRAUX

- Apporter un soutien logistique aux communes et aux associations
- Disposer d'outils pédagogiques pour sensibiliser à la problématique des déchets sauvages

##### OBJECTIFS CHIFFRÉS

- Recenser les opérations de nettoyage et avoir une estimation des tonnages récoltés
- Suivre l'évolution des dépôts sauvages au travers des données récoltées

##### Planning prévisionnel

|                         | 2021 | 2022 | 2023 | 2024 | 2025 | 2026 |
|-------------------------|------|------|------|------|------|------|
| Action opérationnelle 1 | x    | x    | x    | x    | x    | x    |
| Action opérationnelle 2 |      | x    | x    | x    | x    |      |

## Action opérationnelle n°1

### Accompagner les opérations de nettoyage de la nature

#### DESCRIPTION DE L'ACTION

L'objectif premier de cette action est de mettre en place un soutien logistique de la CCAA pour les organisateurs d'opérations de nettoyage de la nature. Le partenariat établi notamment avec l'association Mountain Riders, permettra à la CCAA de définir le besoin et de calibrer la nature du soutien logistique.

D'autre part, une fois l'opération de nettoyage terminée, un travail sur la caractérisation des déchets récoltés est à mener. En effet, cette caractérisation réalisée avec les participants est, à la fois une manière de mieux connaître les déchets récoltés et à la fois un outil pédagogique non négligable. L'objectif est donc d'améliorer le procédé et de le systématiser à chaque ramassage.

#### Objectifs opérationnels

Recenser les opérations de nettoyage



Analyser les données et estimer la quantité  
et la nature des déchets récoltés



Former les acteurs aux méthodes de caractérisation



#### Indicateurs de suivi

Nombre de ramassage effectués

Nombre de bilan détaillé

Nombre de formation organisées

#### Moyens techniques

Outils pédagogiques

#### Moyens humains

Service OM CCAA  
Chargé(e) de mission Mountain  
Riders

#### Moyens financiers

entre 10 et 15 000 €

## Action opérationnelle n°2

### Améliorer les dispositifs pédagogiques des actions de nettoyage de la nature

#### DESCRIPTION DE L'ACTION

Objectifs du programme Montagne Zéro Déchet dans laquelle s'inscrit cette fiche action :

- Outiller avec des dispositifs pédagogiques les acteurs du Zéro Déchet
- Accompagner vers un territoire Zéro déchet par l'action locale
- Former les parties prenantes du territoire pour passer à l'action
- Communiquer auprès du public et des habitants/utilisateurs du territoire

#### Objectifs opérationnels

Outiller de manière adaptée



Former et accompagner les  
acteurs



#### Indicateurs de suivi

nombre d'outils déployés

Nombre de formation et de  
personnes formées

#### Moyens techniques

Outils pédagogiques

#### Moyens humains

Chargé(e) de mission Mountain  
Riders

#### Moyens financiers

entre 10 et 15 000€

## Fiche action C-1

### Etude de la mise en place de la tarification incitative pour les entreprises

#### Contexte

La CCAA souhaite lancer une réflexion sur la mise en place d'une tarification incitative pour les entreprises de son territoire dont les déchets sont collectés avec ceux des ménages. En effet, la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) qui est appliquée à chaque entreprise est basée sur le foncier bâti.

Une tarification incitative permettra d'encourager les entreprises à réduire leur quantité de déchets et à renforcer le tri.

#### Maître d'ouvrage

CCAA

#### Acteurs associés

Communes, entreprises, ADEME, région

#### OBJECTIFS GÉNÉRAUX

- Mettre en place une tarification au plus proche du service rendue pour les entreprises
- Responsabiliser les entreprises dans la gestion de leurs déchets

#### Planning prévisionnel

Action opérationnelle I

2021

2022

2023

2024

2025

2026

x

## Action opérationnelle n°1

### Lancer une étude de faisabilité sur la tarification incitative pour les entreprises

#### DESCRIPTION DE L'ACTION

Compte tenu de la collecte en points d'apport volontaire, la mise en place d'une tarification incitative pour les entreprises nécessite le développement d'aménagements. La difficulté pour déterminer la juste contribution des entreprises est l'évaluation des quantités de déchets qu'elles produisent.

La réalisation de l'étude de faisabilité permettra d'obtenir une expertise et des idées nouvelles pour cette mise en oeuvre.

#### Objectif opérationnel

Estimer la quantité de déchets produites  
par les entreprises



#### Indicateur de suivi

Rendu de l'étude

#### Moyens techniques

#### Moyens humains

Bureau d'étude

#### Moyens financiers

## Fiche action C-2

### Réalisation de la Matrice des coûts du service de gestion des Ordures Ménagères

#### Contexte

L'élaboration de la matrice des coûts sur le service des ordures ménagères permet d'avoir une connaissance fine de l'ensemble des dépenses et recettes du service au cours d'une année. Cette connaissance permet d'évaluer et d'optimiser le fonctionnement du service.

La présentation des résultats de la matrice aux élus apporte des éléments d'explication aux choix de gestion du service. Cela permet également de présenter des pistes d'amélioration du service.

**Maître d'ouvrage**

CCAA

**Acteurs associés**

ADEME

#### OBJECTIFS GÉNÉRAUX

- Connaître finement les coûts de fonctionnement du service
- Alimenter la réflexion des élus sur la gestion du service

#### OBJECTIF CHIFFRÉ

- Réaliser annuellement la matrice des coûts

#### Planning prévisionnel

|                         | 2021 | 2022 | 2023 | 2024 | 2025 | 2026 |
|-------------------------|------|------|------|------|------|------|
| Action opérationnelle 1 | x    | x    | x    | x    | x    | x    |
| Action opérationnelle 2 | x    | x    | x    | x    | x    | x    |

## Action opérationnelle n°1

### Réaliser une matrice des coûts du service de gestion des ordures ménagères

#### DESCRIPTION DE L'ACTION

La matrice des coûts est remplie annuellement. La première matrice de la CCAA a été réalisée sur l'année 2019 avec l'aide de l'ADEME. Cette aide s'est traduite par l'accompagnement d'un bureau d'études dans le remplissage de la matrice.

Le remplissage est réalisé conjointement entre une personne du service OM et une personne du service administration. La comptabilité de la CCAA étant analytique, le remplissage est relativement rapide.

#### Objectif opérationnel

Réaliser la matrice chaque année



#### Indicateur de suivi

Matrice réalisée oui/non

#### Moyens techniques

Matrice

#### Moyens humains

Chargé(e) de mission  
directrice administration générale

#### Moyens financiers

## Action opérationnelle n°2

### Valoriser la matrice auprès des élus

#### DESCRIPTION DE L'ACTION

La présentation de la matrice aux élus leur permet de mieux appréhender les coûts de gestion du service et de mettre en évidence des pistes d'amélioration. Cette présentation pourra faire l'objet d'une réunion annuelle conjointement avec l'ADEME.

#### Objectifs opérationnels

Rendre accessible les informations techniques  
et financières aux élus



Dégager des pistes d'amélioration du service



#### Indicateurs de suivi

Réunion de restitution

Pistes d'amélioration mises en place

#### Moyens techniques

#### Moyens humains

Chargé(e) de mission

#### Moyens financiers

## Fiche action C-3

### Mettre en place un suivi de la fréquentation des déchèteries

#### Contexte

L'accès aux 3 déchèteries du territoire est gratuit et sans limite de passage ce qui est rare sur le département. Cette particularité a pour effet d'attirer les déchets des professionnels du territoire ou d'ailleurs. La déchèterie de Puget-Théniers, de par sa proximité avec le littoral et sa facilité d'accès, est fortement impactée par ce phénomène. De plus, les déchets récoltés dans les déchèteries sont en forte augmentation ces dernières années.

Un travail est donc à mener pour essayer de réguler ce flux.

**Maître d'ouvrage**  
SMED

**Acteurs associés**  
CCAA

#### OBJECTIFS GÉNÉRAUX

- Mener une réflexion sur le contrôle d'accès des déchèteries
- Trouver des solutions techniques pour répondre à ce besoin

#### OBJECTIF CHIFFRÉ

- Diminuer la quantité de déchets gérés dans les déchèteries du territoire

#### Planning prévisionnel

|                         | 2021 | 2022 | 2023 | 2024 | 2025 | 2026 |
|-------------------------|------|------|------|------|------|------|
| Action opérationnelle I |      | x    | x    |      |      |      |

## Action opérationnelle n°1

### Lancer une réflexion sur l'accès aux déchèteries

#### DESCRIPTION DE L'ACTION

Mettre en place un groupe de travail conjoint entre le SMED et la CCAA pour répondre à la problématique de l'augmentation du gisement d'année en année. L'objectif est de mener une réflexion sur l'accès aux déchèteries.

#### Objectif opérationnel

Former un groupe de travail



#### Indicateur de suivi

Compte rendu des réunions

#### Moyens techniques

#### Moyens humains

Responsable service OM

Responsable technique SMED

#### Moyens financiers

## Fiche action 1-1

### Lutte contre le gaspillage alimentaire dans la restauration collective

#### Contexte

Le gaspillage alimentaire (GA) représente un coût financier pour la collectivité mais aussi un coût environnemental et éthique. De fait, la lutte contre le GA est un sujet d'une importance majeure pour la CCAA.

Sur les 15 écoles de la CCAA, 11 sont alimentées par une cuisine centrale. Peu d'actions en amont du service peuvent être mises en place. Toutefois, des actions sont menées pour limiter le gaspillage alimentaire (voir diagnostic page 25) et une réflexion de longue date est menée sur la présentation des plats aux enfants. Ce travail continue à être mené et pourra être couplé avec des animations et des projets scolaires (lien avec la fiche action B-3).

**Maître d'ouvrage**  
CCAA

**Acteurs associés**  
Ecoles

#### OBJECTIFS GÉNÉRAUX

- Réduire la quantité de biodéchets collectés dans les OM
- Sensibiliser les enfants au gaspillage alimentaire

#### Planning prévisionnel

|                         | 2021 | 2022 | 2023 | 2024 | 2025 | 2026 |
|-------------------------|------|------|------|------|------|------|
| Action opérationnelle I | x    | x    | x    | x    | x    | x    |

## Action opérationnelle n°1

### Mener une réflexion sur la présentation des plats aux enfants

#### DESCRIPTION DE L'ACTION

Depuis quelques années, des efforts sont réalisés par le personnel de cantine sur la présentation des plats proposés aux enfants. Ce travail a permis, de manière qualitative, de voir une réduction des biodéchets dans les ordures ménagères. C'est pourquoi, cette réflexion continuera à être menée et les astuces de présentation efficaces pourront être diffusées à l'ensemble des écoles du territoire.

#### Objectif opérationnel

Réduire le GA dans l'assiette

#### Indicateur de suivi

Suivi de la quantité des restes de repas



#### Moyens techniques

#### Moyens humains

Personnels de cantines

#### Moyens financiers

## Fiche action 1-2

### Elargissement des actions à d'autres acteurs du territoire

#### Contexte

La lutte contre le gaspillage alimentaire (GA) doit être prise en compte par tous les acteurs du territoire car elle s'applique à chaque maillon de la chaîne (production, transformation, distribution, consommation).

La démarche de la Communauté de Communes Alpes d'Azur dans le champ de l'agriculture et de l'alimentation est reconnue comme Projet Alimentaire Territorial de niveau 1 depuis mai 2021. En complément de l'animation d'actions de lutte contre le GA au sein de ses services, la CCAA souhaite faciliter la lutte contre le GA auprès de l'ensemble des acteurs économiques de la chaîne alimentaire du territoire : agriculteurs, transformateurs, distributeurs et restaurateurs (RHD, RC).

La première étape de ce travail consiste à recenser les acteurs et les actions de lutte contre le GA mises en œuvre. La seconde étape vise à aider les professionnels de la chaîne alimentaire souhaitant s'engager dans une démarche de réduction du GA.

#### Maître d'ouvrage

CCAA

#### Acteurs associés

agriculteurs, transformateurs, distributeurs, restaurateurs, communes

#### OBJECTIFS GÉNÉRAUX

- Recenser l'ensemble des acteurs de la chaîne alimentaire
- Développer une culture du Zéro Gaspillage Alimentaire

#### Planning prévisionnel

|                         | 2021 | 2022 | 2023 | 2024 | 2025 | 2026 |
|-------------------------|------|------|------|------|------|------|
| Action opérationnelle 1 |      |      | x    |      |      |      |
| Action opérationnelle 2 |      |      |      | x    | x    |      |

## Action opérationnelle n°1

### Recenser les acteurs du territoire et les actions déjà mises en place

#### DESCRIPTION DE L'ACTION

Le recensement des acteurs consistera à connaître l'ensemble des opérateurs économiques de la chaîne alimentaire intervenant sur le territoire des Alpes d'Azur, les productions concernées et les initiatives qu'ils mettent déjà en œuvre pour lutter contre le gaspillage alimentaire.

##### Objectif opérationnel

Effectuer un recensement des acteurs



##### Indicateur de suivi

Production du document

##### Moyens techniques

Enquête de recensement

##### Moyens humains

Chargé(e) de mission  
Services civiques

##### Moyens financiers

## Action opérationnelle n°2

### Aider et informer les acteurs dans leur démarche

#### DESCRIPTION DE L'ACTION

La Communauté de Communes Alpes d'Azur souhaite engager le territoire dans une démarche de lutte contre le GA. Pour ce faire, elle sensibilisera les acteurs de la chaîne alimentaire à la lutte contre le gaspillage et facilitera le passage à l'action d'acteurs désireux d'agir.

##### Objectifs opérationnels

Réaliser une campagne de sensibilisation



Accompagner les acteurs



##### Indicateurs de suivi

Nombre de personnes sensibilisées

Nombre d'acteurs accompagnés

##### Moyens techniques

##### Moyens humains

Chargé(e) de mission

##### Moyens financiers

## Axe thématique : Éviter la production de déchets verts et encourager la gestion de proximité des biodéchets

### Fiche action 2-1

#### Promotion du compostage individuel

##### Contexte

La caractérisation des Ordures Ménagères réalisée en Août 2020 a montrée que les déchets organiques représentaient environ 22% des déchets récoltés soit environ 69 kg/hab/an. De plus, en 2020, les déchets verts représentent environ 7.6% des déchets amenés en déchèterie.

Le gisement des déchets organiques est donc un levier majeur pour réduire la quantité de déchets collectés.

La typologie d'habitat du territoire permet de promouvoir le compostage individuel. En effet, il est estimé dans le diagnostic que plus des deux tiers de la population possèdent un jardin et pourraient par conséquent y gérer directement leurs biodéchets.

##### Maître d'ouvrage

CCAA

##### Acteurs associés

CAP AZUR, communes

##### OBJECTIFS GÉNÉRAUX

- Réduire la part des déchets fermentescibles dans les ordures ménagères
- Former les habitants à la pratique du compostage

##### OBJECTIF CHIFFRÉ

- Distribuer 500 composteurs individuels

##### Planning prévisionnel

|                         | 2021 | 2022 | 2023 | 2024 | 2025 | 2026 |
|-------------------------|------|------|------|------|------|------|
| Action opérationnelle 1 | x    | x    | x    | x    | x    | x    |
| Action opérationnelle 2 | x    | x    | x    | x    | x    | x    |

## Action opérationnelle n°1

### Former et remettre les composteurs aux foyers volontaires

#### DESCRIPTION DE L'ACTION

Les composteurs sont distribués lors de sessions de formation réalisées par le maître composteur de la CCAA. Ces formations ont pour objectif d'apprendre aux participants à composter et de prévenir les problèmes éventuels d'utilisation. Ainsi, la formation est ouverte aux futurs bénéficiaires d'un composteur ou des personnes qui souhaitent se former. Les sessions de formation sont réparties sur les 3 bassins de vie pour couvrir l'ensemble du territoire.

A l'issue de la formation et pour pouvoir recevoir leur composteur, les bénéficiaires doivent signer une convention les engageant notamment à répondre à un questionnaire de suivi. Un bioseau et un guide du compostage sont également fournis avec le composteur.

Un seul composteur est distribué par foyer.

#### Objectifs opérationnels

Equiper 500 foyers de composteurs

former les habitants à la pratique du compostage



#### Indicateurs de suivi

Nombre de foyers équipés

Nombre de personnes formées

#### Moyens techniques

Composteur individuel, bioseau,  
guide du compostage

#### Moyens humains

Maître composteur

#### Moyens financiers

10 000 €

## Action opérationnelle n°2

### Effectuer un suivi des dotations en composteurs

#### DESCRIPTION DE L'ACTION

Le suivi de la dotation en composteur des foyers sera faite via un fichier excel recensant la date de remise et les réponses au questionnaire.

Ce questionnaire, qui sera également envoyé à tous les bénéficiaires quelques mois après la remise du composteur, servira à savoir si le composteur est toujours utilisé et si les bénéficiaires souhaitent plus d'information sur le compostage.

#### Objectif opérationnel

Effectuer un suivi sur la dotation en composteur



#### Indicateur de suivi

Nombre de réponses au questionnaire

#### Moyens techniques

fichier excel

#### Moyens humains

Chargé(e) de mission

#### Moyens financiers

Axe thématique : Éviter la production de déchets verts et encourager la gestion de proximité des biodéchets

## Fiche action 2-2

### Etude de la faisabilité de la collecte des biodéchets sur le territoire

#### Contexte

La CCAA est lauréate depuis 2021 du programme LIFE IP SMART WASTE qui vise à développer les stratégies de prévention et de gestion des matières organiques des territoires. Dans ce cadre, la CCAA va développer sur son territoire le tri à la source des biodéchets. Entre d'autres actions, une collecte des biodéchets sera mise en place et expérimentée sur une zone test durant la durée du programme (2021-2023). Une plateforme de compostage sera également envisagée pour gérer les biodéchets ainsi collectés.

Pour déterminer les modalités de mise en place de la collecte et le coût de la construction de la plateforme, une étude de faisabilité est en cours de réalisation. L'étude aura pour objectif de définir la zone de test, de proposer un plan d'actions pour déployer ce dispositif et de chiffrer le projet.

A l'issue de cette étude, le projet démarrera. Le début de la collecte est prévu courant 2022.

#### Maître d'ouvrage

CCAA

#### Acteurs associés

Communes, SMED

#### OBJECTIFS GÉNÉRAUX

- Diminuer la quantité de biodéchets récoltés dans les OM
- Valoriser localement les biodéchets récoltés

#### Planning prévisionnel

|                         | 2021 | 2022 | 2023 | 2024 | 2025 | 2026 |
|-------------------------|------|------|------|------|------|------|
| Action opérationnelle I |      | x    | x    |      |      |      |

## Action opérationnelle n°1

### Tester la collecte des biodéchets sur une zone test

#### DESCRIPTION DE L'ACTION

Une collecte séparée des biodéchets sera instaurée sur la zone d'expérimentation. Les modalités de cette collecte seront données par l'étude de faisabilité. Le traitement des biodéchets récoltés se fera sur une plateforme de compostage locale. Cette plateforme permettra un compostage local de la matière organique. Le compost ainsi obtenu pourra être utilisé par la commune test pour entretenir ses espaces verts.

#### Objectifs opérationnels

Collecter les biodéchets de la commune test



Gérer les biodéchets récoltés et les valoriser



#### Indicateurs de suivi

Nombre de tournées effectuées

Quantité de gisement traité  
Quantité de compost produit

#### Moyens techniques

Collecte des biodéchets : Bioseaux,  
véhicule, poubelles  
Plateforme de compostage : outils  
pour le fonctionnement

#### Moyens humains

A définir dans l'étude

#### Moyens financiers

A définir dans l'étude

Axe thématique : Éviter la production de déchets verts et encourager la gestion de proximité des biodéchets

## Fiche action 2-3

### Promotion du compostage en établissement pour les gros producteurs de biodéchets

#### Contexte

La CCAA est lauréate depuis 2021 du programme LIFE IP SMART WASTE qui vise à développer la stratégie de prévention et de gestion des matières organiques du territoire. Dans ce cadre, la CCAA va développer sur son territoire le tri à la source des biodéchets. Entre d'autres actions, la CCAA va investir dans l'installation de composteurs autonomes pour équiper les plus gros producteurs de biodéchets du territoire.

La CCAA prévoit d'équiper les écoles, campings, EHPAD et potentiellement les restaurants du territoire.

#### Maître d'ouvrage

CCAA

#### Acteurs associés

écoles, campings, EHPAD, restaurateurs

#### OBJECTIFS GÉNÉRAUX

- Diminuer la quantité de biodéchets récoltés dans les OM
- Valoriser localement les biodéchets

#### OBJECTIFS CHIFFRÉS

- Equiper au moins 5 gros producteurs de biodéchets du territoire

#### Planning prévisionnel

|                         | 2021 | 2022 | 2023 | 2024 | 2025 | 2026 |
|-------------------------|------|------|------|------|------|------|
| Action opérationnelle I | x    | x    | x    | x    | x    | x    |

## Action opérationnelle n°1

### Mettre en place des solutions de gestion des biodéchets pour les gros producteurs du territoire

#### DESCRIPTION DE L'ACTION

La mise en place des composteurs se fera via des appels à manifestation d'intérêt pour recruter les établissements volontaires et impliqués dans la démarche.

Un accompagnement des composteurs est prévu pour les 9 premiers mois suivant leur lancement. Ce suivi permettra d'assurer le bon fonctionnement des composteurs et de répondre aux interrogations du personnel. Les suivis auront lieu au moment du transfert des bacs de remplissage aux bacs de maturation.

#### Objectifs opérationnels

Gérer localement les biodéchets



Rendre les gros producteurs autonomes dans leur gestion des biodéchets



#### Indicateurs de suivi

Nombre de composteurs installés

Questionnaire de suivi

#### Moyens techniques

Composteurs, bioseaux, supports de communication

#### Moyens humains

Maître composteur  
Service civique  
Bureau d'études

#### Moyens financiers

50 000€

Axe thématique : Éviter la production de déchets verts et encourager la gestion de proximité des biodéchets

## Fiche action 2-4

### Promotion du compostage partagé

#### Contexte

La CCAA est lauréate depuis 2021 du programme LIFE IP SMART WASTE qui vise à développer les stratégies de prévention et de gestion des matières organiques des territoires. Dans ce cadre, la CCAA va développer sur son territoire le tri à la source des biodéchets. Entre d'autres actions, la CCAA va investir dans l'installation de composteurs partagés pour équiper les communes de son territoire. Ainsi, les communes volontaires pourront bénéficier de composteurs en coeur de quartier. La gestion des composteurs sera assurée par des volontaires ou par des agents communaux. Ces personnes seront formées et accompagnées par la maitre composteur de la CCAA.

#### Maître d'ouvrage

CCAA

#### Acteurs associés

Communes, jardins partagés, associations

#### OBJECTIFS GÉNÉRAUX

- Diminuer la quantité de biodéchets récoltés dans les OM
- Valoriser localement les biodéchets
- Créer du lien social entre les habitants autour de la pratique du compostage

#### OBJECTIF CHIFFRÉ

- Equiper au moins 12 communes de composteurs partagés d'ici 2026

#### Planning prévisionnel

|                         | 2021 | 2022 | 2023 | 2024 | 2025 | 2026 |
|-------------------------|------|------|------|------|------|------|
| Action opérationnelle I | x    | x    | x    | x    | x    | x    |

## Action opérationnelle n°1

### Equiper les communes volontaires de composteurs partagés

#### DESCRIPTION DE L'ACTION

Le nombre de composteurs à implanter par commune sera donné par l'étude de faisabilité réalisée en 2021 dans le cadre du projet LIFE IP SMART WASTE (lien fiche action 2-2).

La maitre composteur de la CCAA sera chargée de réaliser le dimensionnement et l'implantation des composteurs ainsi que la formation des responsables du site.

De la communication sera réalisée auprès des habitants par des services civiques pour les inciter à participer à la démarche. Ils seront également équipés en bioseaux.

#### Objectifs opérationnels

Equiper les communes volontaires



Sensibiliser les habitants



#### Indicateurs de suivi

Nombre de composteurs installés

Nombre d'habitants participants  
à la démarche

#### Moyens techniques

Composteurs partagés

bioseaux

supports de communication

#### Moyens humains

Maitre composteurs

Services civiques

#### Moyens financiers

## Axe thématique : Éviter la production de déchets verts et encourager la gestion de proximité des biodéchets

### Fiche action 2-5

#### Promotion du broyage des déchets verts

##### Contexte

Les déchets verts représentent une part importante des déchets collectés en déchèterie, c'est aussi un gisement qui est très souvent brûlé. Pourtant, au vu de la forte propension de jardins sur le territoire et de la ressource que peut représenter le broyat de déchets verts, il a été défini de porter une action sur cette thématique.

Un service de broyage des déchets verts est à l'étude par la CCAA pour proposer une solution alternative durable au brûlage des déchets verts et diminuer la quantité récoltée en déchèterie.

En complément de ce service, des opérations ponctuelles de broyage des sapins de Noël seront envisagées. Ces opérations seront l'occasion de sensibiliser les habitants à l'utilisation de broyat et au compostage.

**Maître d'ouvrage**  
CCAA

**Acteurs associés**  
Communes, agriculteurs

##### OBJECTIFS GÉNÉRAUX

- Lutter contre le brûlage des déchets verts (DV) et réduire la quantité de DV récoltés en déchèteries
- Sensibiliser les usagers à des pratiques de jardinage plus responsables

##### OBJECTIF CHIFFRÉ

- Réaliser une opération de broyage de sapins de Noël dans chaque bassin de vie

##### Planning prévisionnel

|                         | 2021 | 2022 | 2023 | 2024 | 2025 | 2026 |
|-------------------------|------|------|------|------|------|------|
| Action opérationnelle 1 | x    | x    | x    | x    | x    | x    |
| Action opérationnelle 2 | x    | x    | x    | x    | x    | x    |

## Action opérationnelle n°1 Broyer les déchets verts des particuliers

### DESCRIPTION DE L'ACTION

En fonction des résultats de l'étude, un service de broyage des déchets verts pourra être proposé sur l'ensemble du territoire à l'automne et au printemps, pour coller avec la période de taille des arbres et arbustes. Le broyat obtenu sera disponible pour les habitants, les services techniques des mairies et les agriculteurs.

#### Objectifs opérationnels

Réduire le tonnage des DV amenés en déchèterie --> Evolution du tonnage des DV en déchèterie  
Proposer ce service sur l'ensemble des bassins de vie --> Nombre d'opérations réalisées par an

#### Indicateurs de suivi

#### Moyens techniques

Véhicule et broyeur, matériels de sécurité, supports de communication

#### Moyens humains

Service OM  
techniciens

#### Moyens financiers

Acquisition broyeur et véhicule :  
47 000€  
Autre matériel : A définir  
Fonctionnement du service : A définir

## Action opérationnelle n°2 Mettre en place des opérations de broyage des sapins de Noël

### DESCRIPTION DE L'ACTION

L'objectif de cette action est de proposer un lieu de proximité pour que tous les habitants du territoire puissent déposer leurs sapins. Cette opération ponctuelle servira également à sensibiliser les habitants aux pratiques du compostage et du jardinage au naturel.

L'excédent de broyat pourra être utilisé par les communes ou les habitants comme paillage pour empêcher les mauvaises herbes de pousser.

#### Objectifs opérationnels

Mener cette opération sur l'ensemble des bassins de vie -----> Nombre d'opérations réalisées par an  
Broyer les sapins des habitants -----> Nombre de sapins broyés

#### Indicateurs de suivi

#### Moyens techniques

Véhicule et broyeur, matériels de sécurité, supports de communication

#### Moyens humains

Chef de service OM  
techniciens

#### Moyens financiers

Coût par opération : A définir

Axe thématique : Éviter la production de déchets verts et encourager la gestion de proximité des biodéchets

## Fiche action 2-6

### Déploiement d'un réseau d'échange de broyat

#### Contexte

Avec la mise en place des composteurs individuels, partagés et en établissement sur le territoire, la demande en broyat va fortement augmenter. D'un autre côté, les entreprises d'espace vert et le service envisagé de broyage de la CCAA vont générer une production de broyat potentiellement disponible pour les habitants. Dans ce contexte, le déploiement d'un réseau d'échange de broyat, via la plateforme de petites annonces Bours'O Vert, va permettre de mettre en contact les demandeurs et les producteurs de broyat.

L'objectif de cette action est d'encourager la valorisation locale des déchets verts et le bon fonctionnement des composteurs. De plus, la mise en place de ce réseau va aider à sensibiliser les usagers aux pratiques de gestion intégrée des jardins et espaces verts.

#### Maître d'ouvrage

CCAA

#### Acteurs associés

Entreprises d'espaces verts, Agriculteurs, Communes, CAP AZUR, ADEME, GESPER, Région Sud

#### OBJECTIFS GÉNÉRAUX

- Encourager la valorisation locale des déchets verts
- Permettre de trouver du broyat pour alimenter les composteurs du territoire
- Promouvoir la plateforme d'annonce auprès des usagers

#### Planning prévisionnel

|                         | 2021 | 2022 | 2023 | 2024 | 2025 | 2026 |
|-------------------------|------|------|------|------|------|------|
| Action opérationnelle I |      | x    | x    | x    | x    | x    |

## Action opérationnelle n°1

### Promouvoir la plateforme bourse O vert auprès des producteurs et des demandeurs de broyat

#### DESCRIPTION DE L'ACTION

L'approvisionnement en broyat des composteurs, nécessaire à leur bon fonctionnement, peut s'avérer difficile si les personnes ne possèdent pas de broyeur. L'objectif de l'action est donc, d'une part de promouvoir auprès des utilisateurs de composteurs la plateforme de petites annonces Bours'O Vert et, d'autre part, d'inciter les producteurs de broyat à mettre des petites annonces sur la plateforme.

Lors des sessions de formation à l'utilisation d'un composteur organisées par la CCAA, la plateforme sera promue auprès des participants afin de les aider à trouver une source de broyat pour leurs composteurs. La CCAA encouragera également les entreprises d'espaces verts, les agriculteurs et les communes à renseigner sur la plateforme s'ils ont un sur-plus de productions de broyat ou au contraire, s'ils ont des besoins en broyat.

#### Objectifs opérationnels

- Encourager l'utilisation de la plateforme
- Assurer une source de broyat potentielle pour les composteurs individuels



#### Indicateurs de suivi

- Nombre d'annonces publiées
- Questionnaire de suivi des composteurs individuels

#### Moyens techniques

#### Moyens humains

- Chargé(e) de mission services civiques

#### Moyens financiers

Axe thématique : Éviter la production de déchets verts et encourager la gestion de proximité des biodéchets

## Fiche action 2-7

### Mise en place d'un réseau de référents et de guides composteurs

#### Contexte

L'étendue du territoire de la CCAA rend difficile le développement et le suivi des actions de compostage par la seule maître composteur de la CCAA. De plus, pour lancer et dynamiser les actions il est important d'avoir des personnes formées localement. Ainsi le but de cette action est de former des référents de site et des guides composteurs sur l'ensemble du territoire et de créer un réseau de partage et d'entre-aide.

Ce réseau pourra s'étendre aux territoires des EPCI membres de CAP AZUR pour enrichir les échanges.

#### Maître d'ouvrage

CCAA

#### Acteurs associés

Communes, CAP AZUR

#### OBJECTIFS GÉNÉRAUX

- Maintenir le geste du compostage dans la durée
- Recenser les besoins locaux et promouvoir les initiatives locales

#### OBJECTIFS CHIFFRÉS

- Former des référents de sites et des guides composteurs

#### Planning prévisionnel

|                         | 2021 | 2022 | 2023 | 2024 | 2025 | 2026 |
|-------------------------|------|------|------|------|------|------|
| Action opérationnelle I | x    | x    | x    | x    | x    | x    |

## Action opérationnelle n°1

### Former et animer un réseau de référents et de guides composteurs sur le territoire

#### DESCRIPTION DE L'ACTION

La maitre composteur de la CCAA formera les personnes désirant devenir référent de site ou guide composteur sur leur commune.

Les personnes ainsi formées pourront intégrer le réseau du territoire pour faciliter les échanges et l'entraide. Des rencontres seront organisées avec des visites de site pour favoriser les échanges, présenter et promouvoir les actions mises en place.

#### Objectifs opérationnels

Former des référents de site et des guides composteurs --->

Créer et animer le réseau, réaliser au moins 2

rencontres par an



#### Indicateurs de suivi

Nombre de personnes formées

Nombre de rencontres organisées

#### Moyens techniques

#### Moyens humains

Maitre composteur

#### Moyens financiers

# Axe thématique : Mettre en place des actions emblématiques favorisant la consommation responsable

## Fiche action 3-1

### Animation du Programme familles zéro déchet

#### Contexte

Alpes d'Azur est partenaire du SMED depuis 2019 pour le programme «Familles 0 déchet». Ce programme consiste à accompagner des familles s'engageant dans la réduction de leur production de déchets sur une période de 8 mois. Le SMED mène ce programme simultanément sur l'ensemble des EPCI membres du syndicat c'est-à-dire la Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse, la Communauté d'Agglomération des Pays de Lérins et la Communauté de Communes Alpes d'Azur. Ainsi, cette opération a un périmètre élargi et les familles participantes au programme peuvent choisir de s'inscrire sur les ateliers de toutes les EPCI.

L'opération est prévue pour durer au moins 3 ans et, chaque année, la commune accueil change pour toucher les 3 bassins de vie :

- 2019-2020 Valberg
- 2020-2021 Puget-Théniers
- 2021-2022 Roquestéron

A chaque édition les commerçants de la commune d'accueil sont sensibilisés (cf. fiche action B-4) et une dizaine de familles volontaires sont accompagnées durant les 6 mois du programme. Des kits de démarrage sont distribués aux familles et des ateliers leurs sont proposés pour réduire durablement leur production de déchets.

#### Maître d'ouvrage

SMED, CCAA

#### Acteurs associés

Communes, associations, CAP AZUR

#### OBJECTIFS GÉNÉRAUX

- Démontrer la faisabilité de réduire les déchets au sein des foyers
- Inciter au changement de comportements

#### OBJECTIF CHIFFRÉ

- Réduire le volumes de tous les déchets produits par un foyer

## Action opérationnelle n°1 Animer le programme «familles zéro déchet»

### DESCRIPTION DE L'ACTION

Chaque édition du programme commence par le recrutement des familles et la sensibilisation des commerçants locaux (voir fiche action B-4) au cours de l'été. Une réunion de présentation aux élus locaux est également proposée pour expliquer la démarche.

Une fois les familles recrutées, une réunion de lancement rassemble l'ensemble des familles participantes. Au cours du programme, qui dure 8 mois, il est demandé aux familles volontaires de remplir une fiche de suivi de leurs déchets à renvoyer tous les mois. 9 ateliers sont proposés aux familles, 2 événements publics sont organisés et une visite du centre de tri et de l'unité de valorisation énergétiques sont prévues. A la fin du programme, une réunion de clôture est organisée pour faire un bilan avec les familles.

Les familles peuvent s'inscrire aux ateliers qu'elles désirent. Les ateliers sont réalisés par un prestataire mandaté par le SMED. Les thèmes des ateliers sont variés : compostage et tri, courses sans emballages, ménage au naturel, Noël zéro déchet, hygiène et beauté au naturel, jardinage au naturel ...

#### Objectifs opérationnels

Suivre l'évolution de la production de déchets ----->

Impact médiatique de l'action ----->

#### Indicateurs de suivi

Fiche de suivie

Taux de participation aux ateliers

Nombre de parution dans la presse

#### Moyens techniques

kits de démarrage

#### Moyens humains

Chargée de mission (SMED)

Chargée de mission (CCAA)

Bureau d'études

#### Moyens financiers

675€/famille

# Axe thématique : Mettre en place des actions emblématiques favorisant la consommation responsable

## Fiche action 3-2

### Action STOP PUB

#### Contexte

Chaque année, un foyer français reçoit en moyenne 40 kg de prospectus dans sa boîte aux lettres. Sur la base des estimations faites pour la caractérisation des OMr (2%) et du centre de tri (environ 15%), on peut estimer la part des prospectus et autres imprimés publicitaires à 13 kg par habitant et par an.

Le récent envoi postal à tous les foyers du territoire a montré qu'il y avait, sur l'ensemble du territoire, 6200 boîtes aux lettres dont environ 2000 étaient équipées d'un autocollant STOP PUB. Il reste donc potentiellement une importante part de boîtes aux lettres à équiper.

#### Maître d'ouvrage

CCAA

#### Acteurs associés

CAP AZUR, communes

#### OBJECTIFS GÉNÉRAUX

- Communiquer sur les bénéfices du «stop pub»
- Faciliter l'accès au dispositif pour l'ensemble des usagers

#### OBJECTIFS CHIFFRÉS

- Equiper les boîtes aux lettres de «stop pub» de l'ensemble des foyers ne désirant pas recevoir de publicité
- Réduire la part des JRM dans les déchets recyclables et les OMr

#### Planning prévisionnel

|                         | 2021 | 2022 | 2023 | 2024 | 2025 | 2026 |
|-------------------------|------|------|------|------|------|------|
| Action opérationnelle I | x    | x    | x    | x    | x    | x    |

## Action opérationnelle n°1

### Déployer l'action sur le territoire en lien avec les campagnes de communication CAP AZUR

#### DESCRIPTION DE L'ACTION

L'action suivante s'inscrit dans la continuité des actions menées avec CAP AZUR. Le visuel du STOP PUB est au choix de la collectivité mais doit respecter la charte graphique des campagnes de communication sur le zéro déchet (couleur, message) pour mettre en cohérence les différentes actions menées.

Une fois réalisés et imprimés les autocollants seront diffusés dans les points relais du territoire tels que les mairies et les locaux de la CCAA.

L'évaluation du nombre de boîtes aux lettres équipées pourra ensuite être suivi avec les estimations de La Poste.

#### Objectifs opérationnels

Equiper les boîtes aux lettres du territoire



Réduire la part d'imprimés publicitaires  
dans la poubelle jaune



#### Indicateurs de suivi

Nombre de boîtes aux lettres équipées

Evolution du taux de JRM dans les  
caractérisation du centre de tri

#### Moyens techniques

autocollants

#### Moyens humains

#### Moyens financiers

# Axe thématique : Mettre en place des actions emblématiques favorisant la consommation responsable

## Fiche action 3-3

### Actions sur les déchets évènementiels

#### Contexte

De nombreuses manifestations sont organisées dans l'ensemble des communes du territoire. Chaque manifestation induit une production de déchets sur laquelle il est possible d'agir.

Dans ce but, le PNR des Préalpes d'Azur va lancer en 2021 un projet «fête de village 0 déchet» sur son territoire. Plusieurs comités des fêtes, dont un de la CCAA, seront accompagnés dans une démarche de réduction des déchets et de sensibilisation du public. Le projet, d'une durée d'un an, permettra d'identifier et d'expérimenter les gestes et outils utiles pour le tri et la réduction des déchets. Ce retour d'expérience permettra ensuite d'adapter la démarche au reste des communes volontaires du territoire.

Plusieurs maires ont souhaité la mise en place au niveau de la CCAA d'une charte spécifique pour les évènements ou les locations de salles comprenant un volet sur les déchets (cf. diagnostic page 32). Cette charte sera dans un premier temps élaborée par le SIV pour les évènements organisés à Valberg et, dans un deuxième temps, sera adaptée par la CCAA pour répondre aux besoins de l'ensemble des organisateurs d'évènements du territoire.

#### Maître d'ouvrage

CCAA, PNR, SIV

#### Acteurs associés

Communes, organisateurs d'évènements

#### OBJECTIFS GÉNÉRAUX

- Améliorer la propreté des lieux lors des manifestations
- Encourager les démarches éco-responsables et sensibiliser un large public

#### OBJECTIFS CHIFFRÉS

- Réduire la production de déchets
- Mettre en place le tri sur les manifestations locales

#### Planning prévisionnel

|                         | 2021 | 2022 | 2023 | 2024 | 2025 | 2026 |
|-------------------------|------|------|------|------|------|------|
| Action opérationnelle 1 |      | x    | x    | x    | x    | x    |
| Action opérationnelle 2 | x    | x    | x    | x    | x    | x    |

## Action opérationnelle n°1

### Améliorer la gestion des déchets lors des différents événements organisés sur le territoire

#### DESCRIPTION DE L'ACTION

Cette action sera dans un premier temps menée par le PNR puis, à l'issu du projet et sur la base des retours d'expérience, l'action sera reprise par la CCAA. Le projet du PNR est financé par la région dans le cadre de l'AAP «Pour une nature 0 déchet plastique» pendant un an à partir de 2022. Il se déroule en 4 phases :

- Constitution des groupes de travail
- Réalisation de benchmark sur les solutions existantes
- Conception de la démarche avec les épiceries
- Déploiement de la démarche (achat de matériels, supports de communication...)

#### Objectifs opérationnels

Réduire la quantité de déchets produits

Sensibiliser un large public

#### Indicateurs de suivi

----> Pesée ou estimation du volume de déchets produit

----> Nombre de supports de communication produits et suivi de leur impact

#### Moyens techniques

Achat de matériels pour les comités des fêtes  
supports de communication

#### Moyens humains

Chargé(e) de mission PNR  
Chargé(e) de mission CCAA

#### Moyens financiers

PNR : pour l'ensemble du projet  
22 500€

## Action opérationnelle n°2

### Mettre en place une charte «éco-événement» à disposition des communes de la CCAA

#### DESCRIPTION DE L'ACTION

Cette action sera dans un premier temps réalisée par le SIV, en lien avec la CCAA, qui a pour projet de mettre en place une charte «éco-événement» pour les manifestations organisées sur la station de Valberg dès l'été 2021.

Dans un second temps, une fois que la charte sera mise en place et qu'elle sera appliquée, la CCAA s'appuyera sur le travail réalisé pour adapter la charte aux besoins de l'ensemble des organisateurs d'événements du territoire.

#### Objectifs opérationnels

Mettre en place une charte «éco-événement»

Mesurer l'impact de la charte sur la réduction des déchets

#### Indicateurs de suivi

---> Nombre de manifestation où la charte a été signée

---> Questionnaire/enquête de suivi

#### Moyens techniques

Supports de communication

#### Moyens humains

Chargé(e) de mission SIV  
Chargé(e) de mission CCAA

#### Moyens financiers

## Fiche action 4-1

### Promotion de la réparation des objets sur le territoire

#### Contexte

Plusieurs initiatives sont menées sur le territoire pour donner une seconde vie aux objets telles qu'une ludothèque tenue par l'association Bulles d'Aire, des boîtes à livres, un groupe Facebook sur Puget-Théniers pour échanger et vendre des objets et des vide-greniers ou brocantes qui se déroulent dans certaines communes.

Toutefois, il existe peu d'endroits pour réparer ses objets cassés. Le but de cette action est de promouvoir la réparation des objets par la mise en place d'ateliers de réparation sur le territoire.

#### Maîtres d'ouvrage

CCAA, associations

#### Acteurs associés

associations locales, communes, ADEME

#### OBJECTIF GÉNÉRAL

→ Promouvoir les entreprises de réparation sur le territoire

#### OBJECTIF CHIFFRÉ

→ Mettre en place un atelier de réparation par bassin de vie d'ici 2026

#### Planning prévisionnel

|                         | 2021 | 2022 | 2023 | 2024 | 2025 | 2026 |
|-------------------------|------|------|------|------|------|------|
| Action opérationnelle I |      | x    | x    | x    | x    | x    |

## Action opérationnelle n°1

### Promouvoir et accompagner la mise en place d'ateliers de réparation sur le territoire

#### DESCRIPTION DE L'ACTION

Dans un premier temps, un recensement des entreprises promouvant ou pouvant être impliqués dans la réparation des objets sera mené. Le site annuaire réparation de l'ADEME liste 9 entreprises, l'opération consistera à en chercher d'autres et à les contacter pour réaliser des ateliers de réparation.

Dans un second temps, en lien avec les associations locales et les communes volontaires, des ateliers pourront être animés.

#### Objectifs opérationnels

Recenser les acteurs

Réaliser des ateliers de réparation

#### Indicateurs de suivi

---> Nombre d'entreprises proposant de la réparation

---> Nombre d'ateliers réalisés

#### Moyens techniques

#### Moyens humains

Chargé(e) de mission

Ambassadeur/trice du tri

#### Moyens financiers

# LISTE DES CARTES

|                                                                                                   |    |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------|----|
| Carte 1 : Carte du territoire de la CCAA délimitant les 34 communes et les 3 bassins de vie ..... | 3  |
| Carte 2 : Nombre d'équipements par commune .....                                                  | 13 |

# LISTE DES FIGURES

|                                                                                                                                       |    |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----|
| Figure 1 : Schéma illustrant le principe de la prévention des déchets .....                                                           | 4  |
| Figure 2 : Schéma de la composition des DMA .....                                                                                     | 5  |
| Figure 3 : Résumé des étapes clés du PLPDMA .....                                                                                     | 6  |
| Figure 4 : Résumé des enjeux de politique publique .....                                                                              | 7  |
| Figure 5 : Répartition de la population par classe d'âge (%) .....                                                                    | 9  |
| Figure 6 : Répartition des ménages selon leur composition familiale (%) .....                                                         | 9  |
| Figure 7 : Répartition des catégories socio-professionnelles dans les Alpes Maritimes<br>et le territoire Alpes d'Azur .....          | 14 |
| Figure 8 : Répartition des établissements actifs par secteur d'activité et nombre de salarié(s)<br>par établissements .....           | 15 |
| Figure 9 : Supports de communication de la CCAA sur les consignes de tri .....                                                        | 16 |
| Figure 10 : Evolution de la production de déchets sur le territoire d'Alpes d'Azur (kg/hab/an) .....                                  | 17 |
| Figure 11 : Résultats de la caractérisation sur les déchets résiduels des ménages de la CCAA<br>réalisée les 23 et 24 Août 2020 ..... | 19 |
| Figure 12 : Evolution du tonnage de textiles récoltés entre 2015 et 2020 .....                                                        | 23 |
| Figure 13 : Affiche familles 0 déchet .....                                                                                           | 24 |
| Figure 14 : Flyer du projet .....                                                                                                     | 25 |
| Figure 15 : Guide du compostage .....                                                                                                 | 26 |
| Figure 16 : Exemple de campagne de communication .....                                                                                | 27 |
| Figure 17 : Logo du défi FAAP .....                                                                                                   | 28 |
| Figure 18 : Actions en faveur de la réduction de l'utilisation du papier mises en place dans les 15 communes .....                    | 30 |
| Figure 19 : Modes de gestion des végétaux issus de l'entretien des espaces verts .....                                                | 31 |

# LISTE DES TABLEAUX

|                                                                                                                                      |       |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------|
| Tableau 1 : Répartition des communes selon leur taille .....                                                                         | 9     |
| Tableau 2 : Catégories et types de logements présents sur le territoire Alpes d'Azur .....                                           | 10    |
| Tableau 3 : Répartition des équipements par bassin de vie .....                                                                      | 13    |
| Tableau 4 : Comparaison des données 2020 de la CCAA avec les référentiels de l'ADEME .....                                           | 18    |
| Tableau 5 : Clé de répartition simplifiée attribuée à la CCAA en 2019 .....                                                          | 20    |
| Tableau 6 : Type de déchets récoltés en 2020 dans l'ensemble des déchèteries du territoire .....                                     | 21    |
| Tableau 7 : Evolution des tonnages globaux et des principaux types de déchets récoltés dans les déchèteries entre 2015 et 2020 ..... | 22    |
| Tableau 8 : Classement des thématiques par ordre de priorité selon les communes répondantes (20 réponses) .....                      | 33    |
| Tableau 9 : Acteurs publics, institutionnels et espaces naturels répertoriés .....                                                   | 34-35 |
| Tableau 10 : Acteurs économiques et associations répertoriés .....                                                                   | 36-37 |
| Tableau 11 : Récapitulatif des objectifs de réduction de la CCAA .....                                                               | 40    |

# LEXIQUE

ADEME : Agence de l'Environnement et de la Maitrise de l'Energie  
CCAA : Communauté de Communes Alpes d'Azur  
CCES : Commission Consultative d'Elaboration et de Suivi  
CNFPT : Centre National de la Fonction Publique Territoriale  
DDM : Déchets Dangereux des Ménages  
DEA : Déchets d'Equipements et d'Ameublement  
DEEE : Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques  
DMA : Déchets Ménagers et Assimilés  
ECT : Extension des Consignes de Tri  
ELA : Emballages de Liquide Alimentaire  
EMR : Emballages Ménagers Recyclables  
EPCI : Etablissement Public de Coopération Intercommunale  
ESF : Ecole du Ski Français  
FAAP : Foyer A Alimentation Positive  
GA : Gaspillage Alimentaire  
GEDAR : Groupement d'Etudes et de Développement Agricole et Rural  
INSEE : Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques  
JRM : Journaux Revues Magazines  
LPO : Ligue de Protection des Oiseaux  
LTECV : Loi sur la Transition Energétique pour la Croissance Verte  
OMR : Ordures Ménagères Résiduelles  
ONF : Office National des Forêts  
PAV : Point d'Apport Volontaire  
PCAET : Plan Climat Air Energie Territoire  
PLPDMA : Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés  
PNPD : Programme National de Prévention des Déchets  
PNR : Parc Naturel Régional  
RTM : Restauration des Terrains en Montagne  
SCOT : Schéma de COhérence Territorial  
SIV : Syndicat Intercommunal de Valberg  
SMED : Syndicat Mixte d'Elimination des Déchets  
SRADDET : Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Egalité des Territoires  
TEPCV : Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte  
TEOM : Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères

# ANNEXES

|                                                                                                         |     |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----|
| Annexe I : Estimation de la part d'habitants ne possédant pas de jardins .....                          | 99  |
| Annexe II : Détail des gisements retrouvés dans les 3 déchèteries du territoire .....<br>de 2015 à 2020 | 100 |

## Annexe I : Estimation de la part d'habitants ne possédant pas de jardin

| Commune                  | Population  | Population centre bourg<br>(sans jardin) | Taux (%) |
|--------------------------|-------------|------------------------------------------|----------|
| Aiglun                   | 93          | 26                                       | 28%      |
| Ascros                   | 172         | 46                                       | 27%      |
| Auvare                   | 31          | 7                                        | 23%      |
| Beuil                    | 538         | 131                                      | 24%      |
| Chateauneuf d'Entraunes  | 63          | 17                                       | 27%      |
| La Croix-Sur-Roudoule    | 176         | 55                                       | 31%      |
| Cuébris                  | 144         | 0                                        | 0%       |
| Daluïs                   | 141         | 36                                       | 26%      |
| Entraunes                | 616         | 138                                      | 22%      |
| Guillaumes               | 97          | 43                                       | 44%      |
| Lieuche                  | 214         | 20                                       | 9%       |
| Malaussène               | 46          | 0                                        | 0%       |
| Massoins                 | 316         | 92                                       | 29%      |
| La Penne                 | 102         | 57                                       | 56%      |
| Péone                    | 780         | 95                                       | 12%      |
| Pierlas                  | 105         | 26                                       | 25%      |
| Pierrefeu                | 332         | 42                                       | 13%      |
| Puget-Rostang            | 127         | 37                                       | 29%      |
| Puget-Téniers            | 1860        | 753                                      | 40%      |
| Revest-Les-Roches        | 233         | 66                                       | 28%      |
| Rigaud                   | 197         | 65                                       | 33%      |
| Roquestéron              | 579         | 161                                      | 28%      |
| Saint-Antonin            | 90          | 30                                       | 33%      |
| Saint-Léger              | 50          | 20                                       | 40%      |
| Saint-Martin d'Entraunes | 152         | 23                                       | 15%      |
| Sallagriffon             | 49          | 15                                       | 31%      |
| Sauze                    | 70          | 9                                        | 13%      |
| Sigale                   | 197         | 78                                       | 40%      |
| Thiéry                   | 108         | 12                                       | 11%      |
| Toudon                   | 345         | 86                                       | 25%      |
| Touët-Sur-Var            | 667         | 184                                      | 28%      |
| Tourette-Du-Chateau      | 132         | 35                                       | 27%      |
| Villars-Sur-Var          | 769         | 252                                      | 33%      |
| Villeneuve d'Entraunes   | 86          | 28                                       | 33%      |
| <b>Total</b>             | <b>9677</b> | <b>2685</b>                              |          |

Estimation réalisée à partir d'une vue satellite du territoire, d'une couche de bâti et de la population au carreau 200m.

## Annexe II : Détails des gisements retrouvés dans les 3 déchèteries du territoire de 2015 à 2020

|                                              | 2015           |                   | 2016           |         |              |                |                   | 2017           |         |              |                |                   |
|----------------------------------------------|----------------|-------------------|----------------|---------|--------------|----------------|-------------------|----------------|---------|--------------|----------------|-------------------|
|                                              | Total par flux | % du total annuel | Puget-Théniers | Valberg | Roques-téron | Total par flux | % du total annuel | Puget-Théniers | Valberg | Roques-téron | Total par flux | % du total annuel |
| Déchets verts                                | 0              | 0%                | 0              | 0       | 0            | 0              | 0%                | 15             | 0       | 0            | 15             | 0.7%              |
| Cartons                                      | 0              | 0%                | 0              | 0       | 0            | 0              | 0%                | 0              | 0       | 0            | 0              | 0%                |
| Encombrants ménagers non valorisables        | 1062           | 57.3%             | 377            | 506     | 160          | 1043           | 54.1%             | 345            | 548     | 170          | 1063           | 49%               |
| Déchets d'Éléments d'Ameublement (DEA)       | 0              | 0%                | 0              | 0       | 0            | 0              | 0%                | 0              | 0       | 0            | 0              | 0%                |
| Déchets inertes et gravats propres           | 236            | 12.7%             | 300            | 0       | 0            | 300            | 15.6%             | 383            | 0       | 44           | 427            | 19.7%             |
| Déchets inertes, gravats sales et verre plat | 110            | 5.9%              | 0              | 50      | 77           | 127            | 6.6%              | 6              | 135     | 0            | 141            | 6.5%              |
| Bois                                         | 147            | 7.9%              | 175            | 23      | 0            | 198            | 10.3%             | 196            | 0       | 0            | 196            | 9%                |
| Ferrailles                                   | 216            | 11.6%             | 85             | 61      | 14           | 160            | 8.3%              | 112            | 78      | 23           | 213            | 9.8%              |
| Bidons souillés                              | 0              | 0%                | 0              | 0       | 0            | 0              | 0%                | 0              | 0       | 0            | 0              | 0%                |
| DEEE                                         | 71             | 3.8%              | 45             | 10      | 6            | 61             | 3.2%              | 57             | 17      | 15           | 89             | 4.1%              |
| Déchets Dangereux des Ménages (DDM)          | 13             | 0.7%              | 12             | 6       | 2            | 20             | 1%                | 14             | 8       | 1            | 23             | 1.1%              |
| Divers                                       | 0              | 0%                | 0              | 18      | 0            | 18             | 0.9%              | 1              | 0       | 0            | 1              | 0%                |
| Total                                        | 1855           | 100%              | 994            | 674     | 259          | 1927           | 100%              | 1129           | 786     | 253          | 2168           | 100%              |
| % par déchèterie                             | 100%           |                   | 51.6%          | 35%     | 13.4%        | 100%           |                   | 52.08%         | 36.25%  | 11.67%       | 100%           |                   |

|                                              | 2018            |         |              |                |                   |  | 2019            |         |              |                |                   |  | 2020            |         |              |                |                   |  |
|----------------------------------------------|-----------------|---------|--------------|----------------|-------------------|--|-----------------|---------|--------------|----------------|-------------------|--|-----------------|---------|--------------|----------------|-------------------|--|
|                                              | Puget-Thé-niers | Valberg | Roques-téron | Total par flux | % du total annuel |  | Puget-Thé-niers | Valberg | Roques-téron | Total par flux | % du total annuel |  | Puget-Thé-niers | Valberg | Roques-téron | Total par flux | % du total annuel |  |
| Déchets verts                                | 112             | 0       | 0            | 112            | 4.6%              |  | 171             | 0       | 0            | 171            | 5.8%              |  | 199             | 0       | 0            | 199            | 7.6%              |  |
| Cartons                                      | 0               | 0       | 0            | 0              | 0%                |  | 0               | 0       | 0            | 0              | 0%                |  | 0               | 0       | 0            | 0              | 0%                |  |
| Encombrants ménagers non valorisables        | 420             | 552     | 187          | 1159           | 47.2%             |  | 502             | 688     | 146          | 1336           | 44.9%             |  | 476             | 520     | 183          | 1179           | 45.2%             |  |
| Déchets d'Eléments d'Ameublement (DEA)       | 0               | 0       | 0            | 0              | 0%                |  | 0               | 28      | 0            | 28             | 0.9%              |  | 0               | 15      | 0            | 15             | 0.6%              |  |
| Déchets inertes et gravats propres           | 339             | 0       | 93           | 432            | 17.6%             |  | 522             | 36      | 77           | 635            | 21.4%             |  | 335             | 98      | 77           | 510            | 19.5%             |  |
| Déchets inertes, gravats sales et verre plat | 0               | 120     | 0            | 120            | 4.9%              |  | 0               | 115     | 9            | 124            | 4.2%              |  | 0               | 68      | 19           | 87             | 3.3%              |  |
| Bois                                         | 228             | 0       | 0            | 228            | 9.3%              |  | 273             | 0       | 0            | 273            | 9.2%              |  | 233             | 0       | 0            | 233            | 8.9%              |  |
| Ferrailles                                   | 136             | 116     | 25           | 277            | 11.3%             |  | 145             | 100     | 10           | 255            | 8.6%              |  | 158             | 77      | 35           | 270            | 10.3%             |  |
| Bidons souillés                              | 0               | 0       | 0            | 0              | 0%                |  | 0               | 0       | 0            | 0              | 0%                |  | 0               | 0       | 0            | 0              | 0%                |  |
| DEEE                                         | 61              | 16      | 17           | 94             | 3.8%              |  | 61              | 19      | 14           | 94             | 3.2%              |  | 57              | 17      | 22           | 96             | 3.7%              |  |
| Déchets Dangereux des Ménages (DDM)          | 19              | 11      | 2            | 32             | 1.3%              |  | 10              | 5       | 3            | 18             | 0.6%              |  | 12              | 6       | 3            | 21             | 0.8%              |  |
| Divers                                       | 0               | 0       | 0            | 0              | 0%                |  | 15              | 21      | 3            | 39             | 1.3%              |  | 0               | 0       | 0            | 0              | 0%                |  |
| Total                                        | 1315            | 815     | 324          | 2454           | 100%              |  | 1699            | 1012    | 262          | 2973           | 100%              |  | 1470            | 801     | 339          | 2610           | 100%              |  |
| % par déchèterie                             | 53.6%           | 33.2%   | 13.2%        | 100%           |                   |  | 57.15%          | 34.04%  | 8.81%        | 100%           |                   |  | 56.3%           | 30.7%   | 13%          | 100%           |                   |  |